

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(33^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 1^{er} juin 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Communication hebdomadaire du Gouvernement (p. 959).

M. Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie.

MM. Jean-Paul Fuchs,
Franck Borotra,
Jacques Brunhes,
Roger-Gérard Schwarzenberg.

M. le ministre.

2. Développement rural. - Suite du débat d'orientation sur la déclaration du Gouvernement (p. 963).

M. Michel Grandpierre.

PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN

MM. Arsène Lux,
Charles Fèvre,
Paul Quilès.

Alain Marleix,
Jean-Jacques Delmas,
Jean-Jacques de Peretti,
Georges Chavanes,
Alain Ferry,
Augustin Bonrepaux,
Michel Hunault, Daniel Hoeffel, ministre délégué à
l'aménagement du territoire et aux collectivités
locales :
René Beaumont,
Gilbert Biessy,
Yves Van Hæcke,
Charles Baur,
Didier Migaud,
François Guillaume.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

3. Ordre du jour (p. 982).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

COMMUNICATION HEBDOMADAIRE DU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle la communication hebdomadaire du Gouvernement et la réponse des groupes.

La parole est à M. le ministre de la culture et de la francophonie.

M. Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, dans le même portefeuille ministériel être chargé simultanément de la culture et de la francophonie est une innovation importante de la structure du nouveau gouvernement et c'est surtout le signe d'une relance de notre politique francophone, dans la tradition du gaullisme.

La notion de communauté francophone a vu en effet le jour au lendemain même de la décolonisation lorsque des personnalités comme Léopold Sédar Senghor, Habib Bourguiba, Hamani Diori Norodom Sihanouk, proposèrent au général de Gaulle de réunir les pays qui, devenus indépendants, éprouvaient le besoin de prolonger sous d'autres formes des relations avec la France fondées sur des affinités culturelles et une langue partagée.

On sait que le général de Gaulle dut à juste titre refuser une telle proposition qui était encore à l'époque, au début des années 60, prématurée, mais l'idée d'une entité francophone n'en continuait pas moins son chemin, et c'est sous les auspices d'André Malraux lui-même que l'Agence de coopération culturelle et technique fut créée en 1970.

La seconde étape décisive fut franchie en 1986 avec la tenue à Paris, à l'invitation du Président de la République française, du premier sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. Le cinquième sommet se tiendra au mois d'octobre à Port-Louis, capitale de l'île Maurice.

Mais si la famille francophone s'est consolidée par la mise en œuvre de réalisations significatives, comme l'association des universités partiellement ou totalement de langue française et l'université des réseaux d'expression française, comme l'université d'Alexandrie ou comme la télévision francophone TV 5, force est de reconnaître la nécessité de donner un souffle nouveau par l'élaboration d'une politique audacieuse que seule la France peut mener et qui répond à l'attente des partenaires de la francophonie.

Cela constitue une nécessité politique, économique et technique.

Une nécessité politique d'abord, car nous n'avons pas le droit de gâcher la chance de pouvoir réunir autour de nous des pays proches de nous, parallèlement aux liens bilatéraux que nous entretenons avec eux. Alors que de nombreux

pays, en particulier africains, connaissent des mutations politiques ou économiques, il est important que nous puissions offrir, à travers la coopération multilatérale francophone, un cadre et des outils plus adaptés.

Une nécessité économique ensuite, parce que nous ne saurions négliger dans la conjoncture économique actuelle, et quelle que soit la part des pays francophones dans notre économie, la concurrence croissante des Etats-Unis, de l'Afrique du Sud et du Japon, qui visent à conquérir les positions économiques de la France en Afrique et dans les pays du Maghreb. Nous ne saurions pas plus oublier les perspectives non négligeables que peuvent nous offrir les pays de la péninsule indochinoise, notamment le Vietnam.

Une nécessité technique enfin, car le contexte économique nous permettra de moins en moins de faire dans chaque pays suffisamment pour renforcer une relation d'un type particulier. Incrire davantage notre coopération dans un cadre multilatéral est de nature à permettre des économies en régionalisant les actions de coopération et de développement.

Il nous faut dans ces conditions, et pour ces trois raisons, rétablir une dynamique francophone et jouer sans état d'âme notre rôle de chef de file. *Primus inter pares*, la France bénéficie en effet dans l'enceinte francophone d'une grande latitude qui gagne à être mise au service de son rayonnement et de son influence internationale.

Dans son esprit, les orientations de la politique francophone s'organisent autour de deux idées simples.

Premièrement, il convient de faire émerger les points de convergence dans la communauté francophone afin d'utiliser partout où cela est possible l'effet de bloc que constitue cette communauté. Les sommets francophones doivent conduire à des propositions communes en matière de politique et d'économie internationales. Si les francophones peuvent s'unir pour exiger des organisations internationales le respect de la langue française, ils peuvent aussi se retrouver dans les domaines des droits de l'homme, de l'environnement, du droit des affaires ou de la normalisation, là où les manières de voir des Anglo-Saxons dominent aujourd'hui.

Deuxièmement, il importe, pour que la francophonie prenne tout son sens, de prêter une attention particulière, sans pour autant négliger le cœur qu'est l'Afrique, aux autres régions que sont le Moyen-Orient, les pays d'Europe centrale et orientale et les pays de la péninsule indochinoise.

Ces grandes orientations, que je préciserai demain au cours d'une communication au conseil des ministres, commandent les projets de coopération que le Gouvernement compte soumettre au prochain sommet de l'île Maurice.

Mais cette ambition géopolitique ne pourrait être réalisée si la langue française, qui en est l'origine et le ciment, n'était pas en France même élevée au rang de priorité politique. C'est pourquoi je confirme qu'un nouveau projet de loi sur la langue française sera préparé et déposé sur le bureau du Sénat. Une instruction générale à tous les fonctionnaires sur l'emploi du français, rappelant les dispositions destinées à en assurer le respect, sera prochainement soumise à la signature du Premier ministre.

Il faut, par ailleurs, favoriser davantage l'enseignement des langues des pays de la Communauté européenne,

notamment celles des pays frontaliers, pour que ces pays, par réciprocité, assurent également la promotion de notre langue dans leurs propres systèmes scolaires.

Enfin, ces problèmes immédiats ne doivent pas détourner l'attention des enjeux que représentent les industries de la langue. Leur succès détermine l'avenir de notre langue et de notre économie.

Telles sont, mesdames, messieurs, les quelques observations que je voulais vous présenter pour introduire vos questions.

Notre priorité a été marquée par la structure du nouveau gouvernement. J'entends, à la suite de cette brève communication, entretenir avec vous tous des relations suivies et fructueuses pour que nous puissions ensemble garantir et promouvoir un renouveau de la politique de la francophonie multilatérale ainsi que le rayonnement culturel de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, la parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'action culturelle, et donc aussi l'action en faveur de la langue française, a été peu satisfaisante au cours de ces dernières années.

D'année en année, les moyens ont diminué, des moyens sans commune mesure d'ailleurs avec les aspirations et les besoins exprimés dans toutes les parties du monde. Il n'y avait pas d'unité de commandement, de politique d'ensemble, d'objectifs d'ensemble. Je crois notamment que la séparation entre pays du champ et pays hors champ n'a plus de sens. Il faut rééquilibrer, réorganiser notre dispositif, mettre fin au chevauchement des structures et des compétences, définir une stratégie cohérente de développement culturel. Enfin, les projets bilatéraux conjuguant la globalité, la durée et l'évaluation sont l'exception. Il est nécessaire d'établir pour chaque pays une dynamique pluriannuelle, avec des objectifs globaux impliquant une évaluation.

Notre action doit être particulièrement démultipliée dans les territoires où la France était présente dans le passé.

Il y a d'abord l'Asie du Sud-Est. Au Cambodge, un gros effort a été entrepris depuis trois ans. Les quinze étudiants en français sont devenus 7 000. Il faut continuer et accentuer encore notre action.

En Afrique francophone où, contrairement à ce que l'on croit, une personne sur vingt a une bonne connaissance du français, le système éducatif traverse une crise aiguë. La scolarisation est en baisse, faute de moyens ; elle est très coûteuse - un étudiant coûte dix fois plus qu'en Europe ; ses performances sont très médiocres et elle est inadaptée souvent aux besoins sociaux et économiques.

Voici quelques idées à développer dans les pays d'Afrique francophone ou anglophone : démultiplier plutôt que substituer ; faire des Africains les promoteurs de la langue française ; faire en sorte que la voix de la France, RFI, puisse être mieux entendue dans le monde ; porter une attention à la télévision et agir pour que les émissions de Canal Plus International soient mieux reprises par les différentes télévisions nationales.

D'une façon plus générale, nous constatons que les publications scientifiques se font de plus en plus en anglais. Dans certains grands organismes comme l'INSERM ou le CNRS, on exige des candidats des publications en anglais. Dans les instances internationales, on parle de moins en moins le français. Récemment, l'accord de Brioni de l'ONU, concernant la Yougoslavie, a interdit l'usage du français.

Pourtant, partout, la demande du français est forte, soit au nom de la philosophie, comme en Tunisie, soit au nom de la communication, comme en Afrique ou en Amérique du Sud. C'est aussi parce que le français est tout autant une langue littéraire, qu'une langue donnant accès à la technique et aux sciences.

Le développement du français est intéressant pour notre économie, tant il est vrai que langue et économie sont souvent liées. Enfin, l'usage du français sous-tend une communauté de cœur. La France est grande moins par sa puissance économique ou militaire que par son rayonnement culturel : c'est ce rayonnement qu'une politique claire et cohérente doit promouvoir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Franck Borotra.

M. Franck Borotra. Monsieur le ministre, j'ai écouté avec beaucoup d'attention votre déclaration.

Je vous ai entendu avec plaisir parler de nécessité politique, économique et technique et de volonté de promouvoir une dynamique francophone.

Dans le domaine de la francophonie, une seule question se pose : est-on oui ou non disposé à se donner les moyens pour permettre à la langue et à la culture françaises de garder une place dans le monde, à la francophonie de garder une influence dans le monde ?

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Franck Borotra. Vous avez répondu : le Gouvernement a la volonté de mettre en place une politique qui permette de répondre à ces objectifs.

Il faut d'abord - et vous l'avez dit, monsieur le ministre - résister à la tentation d'hégémonie d'une langue, d'une culture, d'un modèle culturel qui essayent aujourd'hui de s'imposer, car, ainsi, c'est l'hégémonie d'un mode de vie qu'on essaye petit à petit d'imposer dans le monde. Et cela n'est pas compatible avec la nécessité de la diversité, avec la nécessité du pluralisme, qui sont, qu'on le veuille ou non, le signe de la vitalité des peuples et des nations.

Il faut défendre la langue. Vous avez parlé d'un projet de loi de défense de la langue française. Nous vous soutiendrons, bien sûr.

Il faut défendre la langue en l'utilisant et en obligeant tous ceux qui s'expriment au nom de notre pays à utiliser notre langue, en la protégeant dans les pays francophones, là où elle commence, petit à petit, à régresser, en la diffusant tout particulièrement en Europe.

Parce que la langue n'est pas seulement un véhicule : elle porte en même temps les valeurs fondamentales que nous partageons avec l'ensemble des pays francophones.

Il faut promouvoir la culture francophone au travers du livre, au travers du théâtre, au travers de la production audiovisuelle. Car c'est dans ces échanges que se constitue, qu'on le veuille ou non, le fondement d'une politique culturelle commune.

Il faudrait choisir comme objectif d'aider les établissements scolaires français dans le monde (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), dont les moyens vont en diminuant année après année.

M. André Fanton. Hélas !

M. Franck Borotra. L'Etat doit affirmer sa volonté et trouver les moyens de soutenir ces établissements. Nous chercherons ensuite, s'il le faut, des formules visant à faire participer, au-delà de cette aide, les régions et les départements.

Avec la politique de la francophonie, c'est l'influence et la présence de la France dans le monde qui sont en jeu.

Vous avez souligné la nécessité d'aider les pays comme le Cambodge ou le Vietnam sur les plans économique et technique. Je crois que vous avez raison.

Dans son discours d'investiture, M. le Premier ministre a parlé de l'exemplarité de la France. S'il est un domaine où elle doit être exemplaire, c'est incontestablement la défense de sa culture, de sa langue, de ses valeurs, avec ceux qui les partagent.

Certains me rétorqueront que tout cela a un coût. Mais à ceux-là je répondrai - et ce sera ma conclusion - ce mot du général de Gaulle : « La politique la plus coûteuse, c'est d'être petit. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à travers le rayonnement et l'usage international de sa langue, c'est le problème de la place de la France dans le monde qui est posé.

L'Assemblée nationale a souvent évoqué ce problème. Elle a même créé - vous vous en souvenez peut-être, monsieur le ministre - une commission d'enquête parlementaire en 1980.

Or, depuis cette époque, la situation est devenue de plus en plus préoccupante. On assiste à un recul du français dans le cadre des relations et échanges internationaux. De plus en plus souvent, les participants français à des colloques, même lorsque ces derniers se déroulent en France, sont contraints de présenter leur communication en anglais.

Des chercheurs sont placés devant ce dilemme : ou écrire en anglais, pour obtenir une diffusion large et rapide ; ou écrire dans leur langue, au risque de voir leur texte refusé dans les revues.

A ce propos, monsieur le ministre, j'ai eu l'occasion d'intervenir ici même en avril 1989 pour demander le rétablissement des annales de l'Institut Pasteur, menacées d'être publiées exclusivement en anglais.

A la même époque, l'Académie française s'était élevée contre l'abandon des quotas de diffusion de créations françaises imposés aux chaînes de télévision, projet appelé « télévision sans frontière ».

L'enseignement du français à l'étranger recule également.

Le dernier budget a supprimé 40 millions de francs de crédit aux établissements d'enseignement du français à l'étranger, lesquels concourent au rayonnement de notre culture dans le monde. Allez-vous, monsieur le ministre, les rétablir ?

Le recul de notre langue est un constat unanimement, je dirai presque consensuellement établi. Mais il faut absolument analyser les causes de la situation actuelle dans leur diversité, leur complexité et leur profondeur.

La situation de la langue et celle de la culture française ne sont pas le fruit d'une quelconque fatalité, mais bien d'une politique contraire à leur essor. Lorsque l'enseignement est sacrifié et dévoyé, que son fonctionnement est régi par l'échec et l'élimination précoce, qui frappe les couches sociales les plus défavorisées, lorsque la culture, dans toutes ses dimensions, est appauvrie et normalisée selon les modèles et les stéréotypes des sous-produits culturels *made in USA*, lorsqu'il y a invasion des séries américaines, la langue et la culture nationale se trouvent ainsi mises à mal, gravement menacées dans leur richesse et leur développement, donc dans leur avenir.

Lorsque les chercheurs français sont contraints de s'exprimer et de publier en anglais, c'est la politique scientifique conduite en France qui en est responsable. Lorsque la politique de la France casse les entreprises, casse des pans entiers de notre économie, la sidérurgie, l'automobile, l'électronique, et affaiblit ainsi le potentiel économique et technologique national, elle choisit la soumission aux technologies étrangères. Dans bien des domaines, elle accepte par là même l'invasion de l'anglo-américain dans les langues économiques et scientifiques.

Prenons garde, monsieur le ministre, que le français ne devienne seulement une langue de culture. Mais n'en est-il pas déjà ainsi ?

Prenons garde qu'il ne devienne presque exclusivement une langue morte, car langue de culture seulement, qu'elle ne soit plus langue de travail, langue de développement économique ou langue scientifique.

Pour éviter cela, il faut développer la recherche scientifique dans notre pays, mais aussi moderniser, accroître notre potentiel productif, donner à la France la maîtrise des technologies et des branches industrielles nouvelles.

A cette condition, le français demeurera l'un des principaux véhicules linguistiques de l'informatique scientifique.

La politique du Gouvernement tourne résolument le dos à cette voie. Elle renforce, en effet, l'asservissement de notre économie à une logique purement financière et monétaire, s'accommodant du déclin industriel.

Le collectif budgétaire voté ici même la semaine dernière par votre majorité en témoigne comme en témoigne le plan de privatisation, qui permettra à des sociétés étrangères de prendre le contrôle d'entreprises qui, comme Renault, la SNECMA, l'Aérospatiale ou Air France, contribuent à l'indépendance et au rayonnement de la France dans le monde.

La défense du français passe par une politique d'indépendance nationale, de coopération, sur la base de l'intérêt réciproque, de contribution à l'instauration d'un nouvel ordre économique et culturel mondial.

Le Gouvernement nourrit-il véritablement une grande ambition pour notre pays ? Tel est bien le problème posé.

Car, pour nous, la défense de la langue française passe par la mise en œuvre d'une politique volontaire de développement économique, scientifique et culturel de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Roger-Gérard Schwartzberg.

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, on parle souvent de l'identité française.

L'identité française, ce sont d'abord une langue et une culture.

Si nous n'y prenons garde, cette langue et cette culture seront battues en brèche, et bientôt le monde sera uniforme et monocore. Il sera le monde d'une seule culture, d'une culture singulière, qu'on pourrait appeler la « culture McDonald's-Coca-Cola ».

Il est donc essentiel d'agir et de réagir en disposant de tous les moyens nécessaires. Je ne doute pas, à cet égard, de votre détermination personnelle.

Certes, il est bon que la francophonie soit rattachée à la culture, mais c'est une étrange idée de vous confier cette responsabilité sans vous confier en même temps les instruments d'action nécessaires.

En réalité, les services nécessaires à votre action se trouvent pour l'essentiel non pas Rue de Valois, mais au Quai d'Orsay, avec la direction des relations culturelles

internationales. Je pense que vous auriez souhaité avoir pleine et entière autorité sur cette direction ; je crois savoir que cela a été refusé par le Premier ministre.

Il est vrai, d'ailleurs, que la francophonie ne se limite pas à la culture et qu'elle concerne aussi la diplomatie, la coopération, les affaires européennes, l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche. A cet égard, la structure « ministère de la culture » aura-t-elle une autorité suffisante sur les autres départements ministériels pour coordonner leurs actions ? On peut en douter.

Cette imperfection de l'organisation gouvernementale risque d'avoir des effets dysfonctionnels au moment même où se posent des questions importantes et parfois angoissantes pour l'influence de la langue française. Je n'en citerai brièvement que quatre.

Il y a quelques jours, l'Algérie annonçait que l'anglais allait être introduit comme première langue étrangère dans l'enseignement à partir de l'année prochaine.

Deuxième point : la place du français dans l'Europe des Douze. Le gouvernement précédent a entrepris une action pour l'introduction d'une deuxième langue obligatoire, c'est-à-dire, en fait, du français, dans le système scolaire de notre partenaire européen. Il faut poursuivre cette action pour que l'usage du français progresse au lieu de régresser dans l'Europe de Maastricht.

Troisième champ d'action : l'Europe centrale et orientale. Le ministre des affaires européennes a pu constater, au cours de la conférence de Copenhague sur l'aide aux pays de l'Est, le 14 avril dernier, que leurs représentants s'exprimaient en anglais, alors que nous avons fait beaucoup, en particulier en Roumanie et en Bulgarie.

Quatrième et dernier point : l'audiovisuel. Nos télévisions véhiculent de plus en plus la culture américaine, non seulement avec les séries télévisées, mais aussi avec les jeux et les programmes d'inspiration américaine, en particulier avec les *reality shows*.

Monsieur le ministre, pour enrayer ces phénomènes de recul de notre langue ou de notre culture, ne manquez pas de vous appuyer sur les institutions existantes en leur confiant des missions particulières ! Je pense à l'Académie française, qui a pour fonction de veiller au bon usage de notre langue et qui pourrait très utilement jouer ce rôle vis-à-vis des télévisions. Je pense aussi à l'Académie des sciences, sur qui vous pouvez vous appuyer pour que nos savants s'expriment bien davantage dans leur langue nationale dans les grands colloques internationaux.

Bref, nous attendons de votre part une action volontariste et déterminée, dont vous avez très certainement l'ambition personnelle, mais dont on peut redouter que vous n'ayez guère les moyens compte tenu de l'agencement actuel des structures gouvernementales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Je souhaite apporter quelques précisions aux députés qui viennent d'intervenir.

J'observe tout d'abord que les interventions ont essentiellement porté sur la défense et la promotion de la culture et de la langue françaises.

Je me dois de préciser - et M. Schwartzberg y a fait allusion à l'instant - que la francophonie englobe aussi, surtout depuis 1986, un ensemble de relations multilatérales fondées sur l'usage total ou partiel du Français qui concernent quarante-sept pays très divers, allant de la Roumanie et de la Bulgarie au Québec, en passant par un certain nombre de pays africains, auxquels il faut ajouter ceux qui sont observateurs.

Au-delà des seuls enjeux culturels, il en est un autre, comme je l'ai indiqué dans mon intervention, qui est de nature diplomatique et économique. Et je puis dire, sans forcer sur les termes, que notre action à ce niveau a la prétention de participer à la définition d'un certain ordre du monde. Il ne faut donc pas négliger cet aspect. Bien au contraire ! Et, demain matin, au conseil des ministres, j'y insisterai fortement.

C'est ainsi, d'ailleurs, que, vis-à-vis de ces quarante-sept Etats francophones, le ministre de la culture est en quelque sorte un autre ministre des affaires étrangères.

Mes vos interventions, messieurs les députés, ont essentiellement porté sur la culture et la langue françaises, et je relèverai plusieurs observations qui me paraissent particulièrement dignes d'être retenues.

M. Jean-Paul Fuchs a très justement insisté sur la scolarisation. Il est clair que, désormais, notre rôle n'est plus seulement d'enseigner, mais aussi de former des enseignants. L'avenir de notre langue et de notre culture passe par le développement de l'enseignement dans les pays, en particulier les plus pauvres, du Sahel, qui ont pris à cet égard un retard considérable au cours de ces dernières années.

Il en est de même, bien entendu, de l'utilisation du média audiovisuel.

M. Franck Borotra comme M. Jean-Paul Fuchs se sont préoccupés des lycées français. Cela me conduit à vous faire une confidence : c'est le Premier sujet dont m'a entretenu M. le premier ministre, peu après la constitution du Gouvernement. Il m'a dit en substance : « Je voudrais qu'avec M. Alain Juppé, » - ministre des affaires étrangères, qui est en charge directement de cette question, « nous lancions un grand effort pour relever les lycées français à l'étranger de leur misère et renforcer les moyens de l'Agence de l'enseignement français à l'étranger. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Je pense que M. le Premier ministre aura la volonté de mettre en œuvre ce qui est l'une de ses orientations essentielles.

M. Franck Borotra a insisté avec raison sur le pluralisme des cultures, qui passe par la défense et la promotion de la langue française. M. Roger-Gérard Schwartzberg a repris ce thème. Je les approuve, car l'enjeu fondamental est bien celui-ci : voulons-nous, dans dix ans, un monde coulé dans un même moule ou voulons-nous qu'il existe encore d'autres cultures, d'autres civilisations, et que chacun puisse s'exprimer, penser, réagir dans son mode de vie de tous les jours suivant d'autres critères que ceux qui sont déterminés par la publicité et les entreprises de l'Oklahoma ou de Californie ? C'est un certain pluralisme qui est ici en cause. Il importe de maintenir ce pluralisme en Europe, comme nous voulons le pluralisme en France, car il est gage de démocratie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Brunhes a, dans ses propos - un peu injustes, comme il se doit (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste*) - exprimé le souci que, dans l'enseignement, notamment dans l'enseignement supérieur, nous consentions un effort plus important en faveur de la promotion de notre langue. Je ferai, dans un instant, une proposition à cet égard.

Enfin, M. Schwartzberg a regretté que la structure des administrations ne soit pas encore totalement adaptée à la structure gouvernementale. Chacun sait qu'on ne peut tout réaliser en même temps, mais nous avons fait un premier pas. La culture et la francophonie ont un peu progressé à l'intérieur des attributions ministérielles, même si beaucoup de choses sont restées en l'état. Croyez-moi : Alain Juppé,

Michel Roussin et moi-même travaillerons ensemble. Le ministère chargé de la francophonie a, dans ce domaine, un rôle interministériel, qu'il exercera.

Au-delà, et pour ce qui concerne les relations culturelles internationales, le ministère de la culture est parfaitement à même de donner un « coup de main » au ministère des affaires étrangères et au ministère de la coopération, et de mettre, dans les politiques conduites par ces deux ministères, un contenu et des projets qui seront mon apanage.

A plusieurs reprises, il a été fait état du problème très difficile que constitue l'utilisation de l'anglais dans les cénacles ou les médias, par exemple les revues, où, pour être entendu ou lu, il faut s'exprimer en anglais.

Sur ce point, je compléterai une réponse que j'ai faite à cette même place voici environ trois semaines, à M. Jean-Louis Masson.

Bien des universitaires et des savants - ils sont nombreux sur ces bancs - considèrent, à juste titre, en particulier dans le domaine des sciences exactes, des sciences expérimentales, comme la médecine, la biologie, la physique ou la chimie, que, soit leur langage se passe complètement de la langue - c'est du FORTRAN, ce sont des signes, des valeurs, qui, par définition, n'impliquent pas d'échanges linguistiques au sens propre -, soit que l'anglais leur permet de s'exprimer dans le monde et, ce qui est essentiel, de faire connaître et faire valoir les résultats de leurs recherches. Et l'on sait que nombre de nos institutions sont au premier rang dans différents domaines.

On ne peut pas critiquer cette position, dans la mesure où les échanges entre chercheurs impliquent aujourd'hui - c'est une réalité - l'utilisation d'un support permettant aux savants et aux universitaires de se comprendre et d'échanger leurs connaissances.

M. Jean-Michel Dubernard. Bravo, monsieur le ministre !

M. le ministre de la culture et de la francophonie. Mais bien différent est le problème des publications destinées, je ne dis même pas au grand public, mais aux étudiants et aux professeurs. Je vise là les manuels et les revues. Nous devons faire, dans ce domaine, un effort afin de redonner leur place aux revues, aux publications et aux éditions en langue française.

Je compte donc, après avoir déjà procédé à de nombreuses consultations, réunir prochainement un groupe de travail, qui sera composé de plusieurs prix Nobel, notamment scientifiques, de savants éminents, de membres du Collège de France, ainsi que, bien entendu, d'éditeurs intéressés. Et je vais essayer de voir comment nous pourrions élaborer une politique nationale et internationale visant à promouvoir le développement et la diffusion de ces revues, de ces journaux, de ces manuels qui porteront la langue française vers un très large public, qui n'est pas celui des chercheurs proprement dit.

Ainsi, notre langue pourra retrouver la place qui lui revient. Telle est l'idée que je vais essayer de mettre en œuvre.

Nous avons donc là, en commun, sur tous les bancs de l'Assemblée et au Gouvernement, la même grande préoccupation d'intérêt général. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Nous en avons terminé avec la communication hebdomadaire du Gouvernement.

2

DÉVELOPPEMENT RURAL

Suite du débat d'orientation sur la déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat d'orientation sur la déclaration du Gouvernement sur le développement rural.

La parole est à M. Michel Grandpierre.

M. Michel Grandpierre. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, mes chers collègues, les politiques conduites depuis plus de trente-cinq ans, de concert, par les autorités communautaires et les gouvernements français qui se sont succédé ont conduit les agriculteurs à une course vertigineuse au productivisme. Sous la pression de la baisse des prix agricoles à la production, les exploitants ont en effet été obligés d'accroître les rendements.

Pour cela, ils ont multiplié les investissements et les achats d'intrants, ce qui les a poussés à s'endetter. En 1960, l'endettement total des agriculteurs s'élevait à 9,9 milliards de francs, soit 27,8 p. 100 de la valeur de la production. En 1987, avec 200 milliards de francs, il représentait les deux tiers de la valeur d'une récolte.

Si le montant total de l'endettement s'est stabilisé depuis 1987, sa structure s'est modifiée. Les emprunts à court terme ont continué de progresser, alors que ceux à moyen terme se sont stabilisés et que ceux à long terme ont diminué. Souvent, des agriculteurs recourent à des emprunts à court terme pour en rembourser d'autres à moyen ou long terme. Sans parler du recours à l'emprunt en avance de trésorerie pour pouvoir continuer à produire !

Cette situation pèse sur les finances des exploitations, qui s'en trouvent fragilisées. Tout le monde s'accorde à reconnaître que plus de 100 000 exploitations sont en situation de faillite. Les exploitations saisies, vendues - et dont le produit de la vente ne suffit pas pour rembourser la totalité des emprunts - se comptent par centaines. Et quand ils arrivent à retrouver un emploi, ces anciens agriculteurs sont contraints de travailler pour rembourser leurs dettes antérieures. Imagine-t-on les drames humains que cela représente ? C'est intolérable !

Il est urgent de trouver une solution à ce drame de l'endettement. Il faut renégocier l'ensemble des prêts en cours. Alors que le taux d'inflation a baissé de dix points depuis douze ans, les taux moyens des prêts à l'agriculture, eux, n'ont diminué que d'un point. Il faut donc réduire ces taux. Le Crédit agricole, dont la mission première devrait être de participer au développement de notre agriculture et qui vient, pour la troisième année consécutive, d'afficher des bénéfices significatifs, pourrait participer à cet effort.

Les taux des prêts destinés à l'installation et à la modernisation des jeunes agriculteurs doivent être ramenés au-dessous de l'inflation, afin de ne pas pénaliser, dès le départ, ceux qui sont l'avenir de l'agriculture française.

Enfin, il faut étudier un véritable moratoire des dettes pour les agriculteurs les plus en difficulté.

De telles mesures permettraient de désendetter notre agriculture, et, par là même, favoriseraient son développement pour le plus grand bien du monde rural et du pays tout entier. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

(M. Gilles de Robien remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.)

**PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN,
vice-président**

M. le président. La parole est à M. Arsène Lux.

M. Arsène Lux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes tous convaincus que le développement rural ne pourra résulter que d'une action déterminée d'aménagement du territoire, qui nécessite elle-même la réunion de trois conditions : une volonté politique affirmée, des moyens financiers significatifs, une méthode et des instruments efficaces.

Chacune de ces conditions est indispensable, faute de quoi l'aménagement du territoire de demain ressemblera à celui d'hier. On en parle toujours et partout : on en voit rarement et très peu les effets.

La volonté politique a été clairement affirmée. Les moyens financiers devront être inscrits dans la prochaine loi de finances. Quant à la méthode et aux instruments, ils feront l'objet de mon intervention, et, à cet égard, j'aborderai trois points.

Le premier point concerne la nécessaire interministérialité des actions à mener. Le deuxième porte sur les modalités de leur choix et de leur mise en œuvre. Le troisième point, enfin, a trait à la création des zones dites de revitalisation rurale.

Premier point, l'interministérialité de l'action.

L'aménagement du territoire rural s'applique par définition sur une zone fragile et concerne en fait tous les secteurs de la vie économique et sociale locale : agriculture, industrie, commerce, artisanat, éducation, santé et services publics constituant autant de maillons d'une chaîne unique qui soutient la vie du monde rural. Cette chaîne ne sera solide que tout autant que chacun de ses maillons le sera. C'est dire l'absolue nécessité d'une étroite et permanente interministérialité de l'action gouvernementale : il faut impérativement la garantir.

Sans remettre en cause la nécessaire unicité de l'aménagement du territoire - et sa conduite par le Premier ministre, peut-être, comme notre ami Olivier Guichard l'a rappelé ce matin -, nous sommes nombreux à penser que cette garantie, qui nécessite l'adhésion constante de la volonté de chaque ministère et de son administration, ne peut être véritablement assurée qu'à travers l'inscription dans chaque budget ministériel d'une ligne spécifique d'aménagement de l'espace rural.

Pour illustrer cette préoccupation, j'évoquerai un exemple *a contrario* puisé dans l'actualité et qui est relatif aux perspectives de dissolution de certaines unités militaires. Je le ferai, bien entendu, sans aucun esprit polémique, ce qui me sera d'autant plus aisé que ce dossier va faire l'objet dans les prochains jours d'un examen cas par cas des modalités de mise en œuvre des orientations envisagées. Toujours est-il que la ville de Verdun pourrait être touchée - et c'est volontairement que j'emploie le conditionnel - par la dissolution de trois unités qui y sont stationnées. Or Verdun est le chef-lieu de ce Nord meusien qui fait malheureusement partie des zones rurales en voie de désertification.

Les conséquences d'une telle mesure, si elle devait se confirmer, seraient dramatiques : diminution d'environ 1 700 habitants sur une population municipale légèrement supérieure à 20 000 lors du dernier recensement, soit une baisse brutale et immédiate de plus de 8 p. 100 de la population ; perte d'environ 100 millions de francs par an pour l'économie locale.

Je n'étonnerai personne en indiquant que l'annonce d'une telle éventualité a profondément traumatisé les Verdunois et tous les Meusiens qui estiment que le passé histo-

rique de leur région, symbole de tous les sacrifices, aurait mérité plus d'attention et de considération à travers une étroite concertation préalable. Selon moi, une telle situation aurait pu être évitée.

Si le budget de la défense avait comporté une ligne budgétaire « aménagement du territoire rural », je suis intimement convaincu que la perspective de dissolution aurait pour le moins été accompagnée de l'annonce des mesures compensatoires que la gravité des conséquences dont je viens de parler justifie à l'évidence.

J'ajoute que le principe de telles inscriptions budgétaires ventilées par département ministériel, inscriptions qui ne seraient en fait que la conséquence financière de la concertation interministérielle préalable en matière d'aménagement du territoire, présenterait l'avantage supplémentaire d'améliorer sensiblement la lisibilité et le contrôle parlementaire de la politique de développement rural.

Deuxième point, les modalités de mise en œuvre des actions concourant au développement rural.

Force est de constater que les procédures actuelles en matière d'intervention publique sont inextricables, compte tenu des multiples financements croisés, superposés, voire conditionnels, des divers niveaux de décisions que constituent l'Etat, la région, le département et la commune. Il en résulte des retards considérables dans l'exécution des opérations décidées, retards qui limitent l'efficacité de l'intervention publique.

Loin de moi l'idée de conditionner les actions à entreprendre au préalable de la redéfinition des compétences et des attributions de chacun. Nous n'avons pas le temps pour cela, étant donné l'urgence des mesures à prendre. Mais il est hautement souhaitable que, parallèlement à l'action à mener avec les procédures existantes - aussi imparfaites soient-elles -, une étude soit entreprise pour remettre en ordre notre dispositif, afin de redéfinir clairement qui fait quoi et qui le finance.

Deux dispositions semblent cependant devoir être adoptées dès à présent.

La première concerne la nécessité, dans le cadre des contrats Etat-Régions, d'affecter une part minimale des financements contractualisés aux opérations de développement rural. Il revient à l'Etat d'imposer ce minimum en fonction des caractéristiques rurales de chaque région.

La seconde est relative aux entreprises nationales et à la SNCF en particulier. L'approche restrictive de la desserte à coût minimal que développent ces sociétés n'est plus acceptable. Il convient impérativement que les préoccupations liées à l'environnement et à l'économie soient systématiquement prises en compte dans les contrats liant ces sociétés à l'Etat. On ne peut pas indéfiniment se réclamer de la préservation de nos espaces et de l'environnement sans traduire cette préoccupation concrètement dans les faits. Le choix de l'implantation d'une halte-TGV ne doit pas simplement résulter de la préoccupation d'un coût minimal de réalisation ; il doit être tenu également compte des retombées économiques optimales qu'une telle installation peut entraîner.

Je dirai maintenant quelques mots sur le processus de choix des actions et sur les modalités d'exécution des opérations qui en découlent.

Par application d'un principe qu'on pourrait qualifier de « subsidiarité interne », comme cela a été dit ce matin, le choix des actions doit être déterminé au niveau où les besoins à satisfaire apparaissent. Il revient à chaque échelon - municipal, intercommunal, départemental et régional -, car chacun d'entre eux est concerné par le développement rural, de fixer ses propres priorités à partir desquelles, par un système d'examen itératif entre les partenaires, il sera pos-

sible d'élaborer un dispositif structuré, cohérent et complémentaire. Un tel dispositif définirait clairement les attributions et les domaines de compétences de chacun en fonction d'objectifs précis, déclinés de manière logique du régional au local et prenant en compte les besoins réels des usagers. Il pourrait, au demeurant, largement s'inspirer de l'expérience des commissariats de massifs créés dans le cadre de l'application de la loi montagne.

Troisième et dernier point : les zones de revitalisation rurale. Une telle notion figure expressément dans la plateforme de gouvernement qui a été présentée lors de la dernière campagne législative par l'actuelle majorité.

Trois raisons militent pour la création de telles zones.

La première est politique. Il s'agit du simple respect des engagements pris devant le pays.

La deuxième raison est d'ordre financier. Les déficits considérables que la gestion du précédent gouvernement nous a légués ne nous permettront pas de répondre immédiatement à tous les besoins de l'ensemble du secteur rural. Il conviendra, par conséquent, d'appliquer prioritairement l'action d'aménagement sur les zones les plus fragiles, dans lesquelles les périmètres de ces zones de revitalisation devront être définis.

La troisième raison est relative à la méthodologie à appliquer. Les actions à entreprendre, dont j'ai indiqué tout à l'heure qu'elles devaient concerner la quasi-totalité des départements ministériels, seront en effet particulièrement complexes à gérer. La recherche de l'efficacité nécessitera impérativement que l'on accepte de s'écarter résolument de la plupart des dispositions trop contraignantes de notre réglementation.

Les zones de revitalisation rurale devront, à cet égard, constituer de véritables zones franches de la réglementation,...

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Arsène Lux. ... des laboratoires d'expérimentation en quelque sorte où les dérogations devront très largement prévaloir : dérogation en matière de taux d'intervention financière et fiscale dans les secteurs de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, de l'habitat, du logement et, bien entendu, de l'agriculture ; dérogation en matière de définition des seuils de maintien des services publics et des écoles ; dérogation dans la conduite des procédures administratives.

La polyvalence des services publics au niveau de ces zones doit devenir la règle. A cet effet, il convient que nos structures administratives perdent leur « verticalité » au seuil de ces zones de revitalisation et deviennent horizontales, sous l'égide directe du préfet, permettant ainsi l'optimisation des moyens à mettre en œuvre, quels que soient le ministère ou la collectivité concernés.

C'est également au niveau du département, en étroite coopération avec le conseil général et en s'appuyant sur une structure et des modalités à définir, que la conduite directe des actions doit être gérée.

Tels sont, monsieur le ministre, rapidement énumérés, les points qui nous paraissent essentiels pour une mise en œuvre efficace de la politique de développement rural que nous appelons tous de nos vœux. Nous avons conscience de leur aspect novateur, voire à certains égards révolutionnaire. Mais nous sommes convaincus que l'ampleur du déficit à relever justifie une telle audace, comme elle justifie la passion qui nous anime pour la réalisation de ce vaste dessein du développement rural, porteur du devenir et de l'équilibre du cadre de vie de nos générations futures.

Rien de grand n'a jamais été réalisé sans passion. Nous sommes convaincus de la passion gouvernementale. Soyez assuré, monsieur le ministre, de l'absolu soutien de votre

majorité, qui, elle aussi, est animée d'une telle pression. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Fèvre.

M. Charles Fèvre. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, légitimement inquiet quant à son avenir, le milieu rural se pose de graves questions. Il se sent marginalisé dans une France qui, depuis dix ans, donne la facheuse impression de n'avoir plus de politique d'aménagement du territoire mais qui, surtout, a laissé le milieu urbain prendre irrémédiablement l'avantage démographique et un poids économique déterminant.

Le milieu rural est diversifié, tant dans ses composantes que dans la nature des problèmes qu'il pose. Ainsi, la différence est très forte entre le secteur rural péri-urbain, - qui, de 1982 à 1990, s'est étendu sur le plan tant géographique que démographique, confirmant ainsi une tendance préexistante - et, le secteur rural, dont le dépérissement est inéluctable si une politique vigoureuse et persévérante n'est pas lancée rapidement.

Hélas, on voit bien se dessiner aujourd'hui une France à trois vitesses !

D'abord, la France qui, s'appuyant sur la capitale et les grandes agglomérations, va de l'avant et entraîne un milieu rural plus ou moins large dont l'importance est liée à la distance et à la qualité des moyens de communication.

Ensuite, la France intermédiaire, celle des départements ruraux, dont la plupart se situent sur une diagonale nord-est - sud-ouest et qui se caractérise par : des petites villes très peu attractives ; un milieu rural dominant et trop éloigné des grands centres pour en bénéficier ; une agriculture intermédiaire, souvent bloquée dans son développement ; une démographie incertaine ; des perspectives économiques peu engageantes ou bouchées.

La Haute-Marne, département dont je suis l'élu, est le type même des départements dont l'avenir pose de vrais problèmes, d'autant que ces départements ne sont pas homogènes et comportent souvent des secteurs en troisième vitesse. Car il y a aussi la France de troisième vitesse, celle qui stagne, voire régresse.

Ainsi, selon un rapport récent de la DATAR, 434 cantons ruraux sont dans une situation critique qui nécessite l'application urgente d'un véritable traitement de choc. Leur densité est faible - moins de dix habitants par kilomètre carré - et leur évolution démographique enregistre un recul depuis le recensement de 1975.

Si le mot solidarité a encore un sens, la solidarité doit jouer rapidement et sans ambiguïté en faveur de la France en « deuxième » et surtout en « troisième » vitesse. Car le dépérissement se traduit par la fuite des hommes et des femmes, souvent les plus jeunes et les plus dynamiques ; dans nombre de nos zones rurales, le seuil critique est, à cet égard, atteint ou en voie de l'être. Or le rôle de l'Etat est d'assurer - ce qu'il ne fait plus depuis une dizaine d'années malgré quelques essais de replâtrage, notamment au niveau des finances locales - la cohésion de l'ensemble du territoire et donc de faire en sorte que soit maintenu le tissu économique et social des zones rurales en difficulté ou susceptibles de l'être incessamment en raison de la déstabilisation prévisible des activités agricoles.

S'agissant des moyens, mon propos se limitera à l'emploi - et c'est un euphémisme car les emplois constituent le point d'appui essentiel du maintien et du développement du milieu rural.

Le développement rural résulte d'une activité globale et diversifiée, certes, et tous les moyens y contribuent, mais, s'il

n'y a plus d'emplois pour fixer les habitants il ne se passera plus rien. Sans doute les chefs-lieux de canton et les villages doivent-ils être attractifs et séduisants, conserver des services publics et privés, bénéficier de logements sociaux, être desservis par des communications satisfaisantes, mais, si une puissante politique d'implantation d'emplois n'est pas mise en œuvre, les ruraux, malgré de bonnes dessertes, continueront à aller quérir des emplois ailleurs, les services disparaîtront et plus personne ne sera là pour payer les annuités des emprunts qui auront été contractés pour financer les investissements publics.

Le projet de l'Union pour la France est, à cet égard, très clair : « Il faut compenser les handicaps des zones rurales, notamment les plus touchées, par la mise en place de zones de revitalisation du milieu rural. » Ce texte répondait, et répond encore plus aujourd'hui, à une attente - j'allais dire une exigence - forte de l'opinion et de nos concitoyens du milieu rural. Ne les décevez pas, monsieur le ministre délégué.

On a créé naguère des zones de conversion industrielle avec des aides importantes de l'Etat. Entre 1986 et 1988, il en a été de même des zones d'entreprises défiscalisées ; trois ont été créées en réalité. L'Etat a ainsi toujours paré au plus pressé pour endiguer le désastre dans lequel s'enfonçaient les régions minières, sidérurgiques ou spécialisées dans les chantiers navals.

Aujourd'hui, l'urgence et l'ardente obligation concernent le milieu rural en difficulté, qui est menacé de désertification pure et simple, voire déjà frappé par le mal.

Les moyens pour y remédier doivent être à la mesure de l'enjeu, du risque futur et de l'ambition qui doit être la nôtre et la vôtre. Ces moyens doivent être imaginatifs, denses et attractifs pour les PME, les PMI et les artisans, qui créent en général l'emploi en milieu rural. Autrement dit, ces moyens ne sauraient consister en quelques gadgets inefficaces et seulement destinés à calmer les esprits à travers des effets d'annonce à caractère purement politique.

Je citerai quelques-uns de ces moyens, que le groupe UDF a isolés et privilégiés.

Premièrement, il faut revenir sur le décret du 14 janvier 1985, qui a beaucoup trop desserré la contrainte de l'agrément en ce qui concerne les créations et extensions de surfaces industrielles, de bureaux et d'entrepôts dans la région Ile-de-France, bloquant ainsi tout transfert d'entreprise vers la province, *a fortiori* depuis que la conjoncture est ce qu'elle est.

Deuxièmement, il faut réduire fortement le minimum, fixé à vingt emplois, pour l'attribution de la prime d'aménagement du territoire en faveur des petits projets, créée en 1990. Il serait bon, ainsi que cela a été dit ce matin par l'un de nos collègues, de réduire ce seuil à trois ou cinq emplois.

M. Arsène Lux. A trois !

M. Charles Fèvre. Il faudrait faire de même pour l'attribution des crédits du fonds d'aide à la décentralisation, dont le seuil est trop important puisqu'il est également de vingt emplois.

Troisièmement, il faut définir des modalités de financement spéciales au milieu rural pour le transfert et l'implantation des PME-PMI, en créant une épargne de proximité, ainsi qu'un fonds de garantie des risques financiers, comme cela se fait à l'étranger, et en renforçant l'accueil, les grandes entreprises déjà implantées pouvant parrainer celles qui s'installent.

Quatrièmement, les transmissions, reprises et installations constituent un réel problème en milieu rural en raison du caractère souvent familial de la plupart des entreprises. Il

faut donc créer des observatoires des entreprises par bassin d'emploi afin d'étudier la situation, de réduire le coût fiscal des transmissions, de généraliser et d'adapter les contrats installation-formation dans l'artisanat - ils ont joué un rôle positif mais demeurent insuffisants.

Cinquièmement, il est nécessaire de créer dans ces zones de revitalisation des dispositifs d'accompagnement des entreprises ; cet accompagnement consiste en expertises, conseils et études de marché. De tels dispositifs existent en Grande-Bretagne, en Allemagne et au Danemark ; on pourrait prendre modèle sur ces pays qui ont bien réussi.

Sixièmement, il faut fortement défiscaliser ces zones. Cela s'applique aux impôts d'Etat puisque, actuellement, dès qu'une implantation répond à certaines conditions, les entreprises sont exonérées de taxe professionnelle. La solidarité nationale exige que l'on exonère de l'impôt d'Etat. Il convient également de mettre sur pied un système d'avances sans intérêt aux entreprises qui s'implantent et qui bénéficieraient ainsi en quelque sorte de fonds propres.

Dans la mesure où ils seraient importants et coûteux, tous ces avantages que je viens de citer pourraient être contractualisés et limités dans le temps.

Le dernier moyen qui s'offre au milieu rural pour soutenir les activités agricoles est la pluriactivité. Or celle-ci continue à être entravée par des dispositions fiscales et des cotisations sociales dissuasives. Nous pensons que le Gouvernement doit procéder à une mise à plat en demandant un audit du système et des freins qu'il comporte pour le simplifier et le rendre enfin attractif.

En attendant, il serait peut-être bon de nommer dans chaque département rural un « Monsieur Pluriactivité » bénéficiant de l'appui d'une cellule opérationnelle légère et qui ferait avancer les dossiers, notamment ceux qui se rapportent au tourisme vert, lequel reste en France le véritable gisement d'emplois et de revenus. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Même dans les 434 cantons ruraux très fragiles et en voie de dépérissement, il reste encore des hommes et des femmes qui s'accrochent au terrain et qui sont prêts à s'investir pour éviter la désertification. Redonnez leur confiance et espoir, monsieur le ministre délégué, en mettant en place les zones de revitalisation rurale qui leur donneront les moyens d'une nouvelle ambition pour leur secteur.

C'est affaire de volonté politique mais c'est aussi une question politique car, dans deux ans, dans cinq ans, nous serons sûrement jugés sur l'évolution générale de l'emploi, mais aussi sur deux points importants : la sécurité dans les villes et l'espoir redonné par des mesures concrètes aux zones rurales en difficulté.

M. Arsène Lux. Bravo !

M. Charles Fèvre. C'est pourquoi, pour manifester sa volonté, le Gouvernement se doit d'annoncer rapidement des mesures. Le prochain comité interministériel d'aménagement du territoire se réunira bientôt. Il aura le mérite d'intervenir après ce débat d'orientation. Croyez bien, monsieur le ministre délégué, que l'Assemblée nationale est sensible au fait que le Gouvernement lui demande son avis avant de prendre des mesures.

Mais je souhaite aussi que vous nous annonciez dès demain soir l'élaboration d'une loi-cadre mobilisatrice, dont le CIAT du 7 juin et le CIDAR qui suivra définiront les grands axes.

« Là où il y a une volonté, il y a un chemin », a écrit Saint-Exupéry. Monsieur le ministre, manifestez votre volonté et celle du Gouvernement : il y aura alors un chemin sur lequel

nous vous suivrons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République, ainsi que sur divers bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Quilès.

M. Paul Quilès. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, lors du récent débat d'orientation sur l'aménagement du territoire, le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a indiqué au Sénat sa volonté de « faire partager le progrès et la prospérité à tous les Français ». Je ne connais pas beaucoup d'élus qui ne souscriraient pas à de tels propos, qui représentent bien l'objectif visé par toutes les politiques d'aménagement du territoire depuis trente ans.

Nous sommes, avec la question de développement rural, dans un domaine où l'homme, par sa volonté, essaie de lutter contre une pente naturelle, je veux parler des effets du marché. Il s'agit là, avant tout, de faire preuve de volonté politique : nul gouvernement, depuis trente ans, n'en a manqué. Tous ont consacré beaucoup de moyens, fourni beaucoup d'efforts, exploré les principales voies possibles du développement, et tout cela, nous devons le reconnaître, sans la réussite souhaitée. Et c'est précisément ce qui pose problème : comment expliquer la situation actuelle alors que tout a été tenté ?

Je crois, et ce sera le sens de mon intervention, qu'il serait utile de répondre à cette question avant d'entreprendre une politique sur vingt ans. Sans cet effort sur nous-mêmes, sans un débat dépassionné mais sérieux, il est à craindre que les moyens supplémentaires qu'on nous annonce ne se perdent dans les sables. Et nul dans le pays ne souhaite, bien entendu, l'échec de cet effort.

Tracer une politique, un schéma à vingt ans, c'est très bien, mais cela suppose au préalable de prendre clairement position sur plusieurs questions. Et d'abord sur celle-ci : comment entend-on assurer la cohésion du territoire national dans un cadre européen ouvert ? Il est clair que cela serait difficile si, par exemple, on laissait nos grands réseaux s'ouvrir de façon inconsidérée à la concurrence internationale, car cela priverait la politique d'aménagement de l'un de ses principaux instruments. Les réseaux routiers, autoroutiers, ferroviaires, de télécommunications et postaux irriguent l'ensemble du territoire. Ils constituent des liens puissants entre les régions et les villes de France. Ils sont une condition nécessaire, même si elle n'est pas suffisante, au développement et à l'expansion économique. C'est une condition du partage du progrès que j'évoquais tout à l'heure et c'est à ce titre qu'ils doivent être sauvegardés.

Voilà un exemple de clarification nécessaire. Mais d'autres questions se posent avec force à notre société. Par exemple, quelles sont les fonctions respectives des villes et des campagnes ? Reconnaît-on à ces dernières une utilité sociale et économique propre, en tant que lieux de production, de loisirs, d'habitation, ou allons-nous nous contenter, à travers une politique d'aménagement de façade, d'accompagner le déclin et la désertification en essayant de limiter les soubresauts ? Autrement dit, va-t-on administrer au malade un anesthésique ou un dopant ?

M. Patrick Ollier. Pendant dix ans, c'est un anesthésique que vous lui avez administré !

M. Paul Quilès. Je crois que nous sommes véritablement à la croisée des chemins. La collectivité nationale doit annoncer si les zones qui sont aujourd'hui en régression doivent être sacrifiées ou, au contraire, sauvegardées.

L'enjeu est de savoir si des milliers de communes vont disparaître d'ici à la fin du siècle, si nous acceptons ce qui peut devenir un désastre ou si nous nous donnons les moyens de l'éviter.

Chaque élu, sur ces bancs, a certainement en tête de nombreux exemples de ces communes en régression, souvent éloignées des grands centres d'activité, qui perdent à la fois leur population - principalement les habitants les plus jeunes - et une partie de leurs activités avec le départ progressif des commerçants et des artisans, qui ne trouvent pas de successeurs.

Les équipements publics, lorsqu'ils existent encore, se transforment souvent en coquilles vides. Quant à l'agriculture, qui a longtemps permis aux hommes de vivre sur leurs terres, de vivre au pays, elles n'est plus, dans ces communes en régression, qu'une activité elle-même en déclin.

La reconversion que doit opérer notre agriculture et dont on connaît les raisons est d'autant plus douloureuse dans ces zones que l'agriculture constituait jusqu'à présent leur source presque exclusive de richesse.

Malgré ces perspectives d'avenir peu réjouissantes, ce qui me frappe - je le constate sur le terrain, dans le Tarn -, c'est le formidable désir de vivre qui se manifeste dans ces communes par une vie associative riche et fructueuse. Ces initiatives locales n'ont qu'un objectif : assurer le maintien de la présence des hommes sur ces terres, des hommes qui attendent aujourd'hui que la collectivité nationale leur dise si elle pense souhaitable, utile et possible d'assurer la survie de leurs communes.

Voilà la question à laquelle il faut répondre et qui est au cœur de notre débat. Le voulons-nous ? Si la réponse est oui, cela suppose un changement dans la façon d'appréhender le problème. Au fond, ce que je vous propose, sans faire de confusion avec les zones en difficulté traitées grâce à de différents mécanismes d'aide nationale ou communautaire, c'est d'identifier les communes qui sont engagées dans un processus de régression apparemment inexorable et de leur appliquer un traitement spécifique et adapté.

Je pense que ce choix doit être clairement proposé à la collectivité nationale. Si elle décide - c'est une décision politique majeure - de dire oui à la sauvegarde de ses communes en régression, il faudra d'abord cerner les contours des territoires intéressés puis imaginer des mécanismes nouveaux d'aide au développement.

Le préalable consiste donc à déterminer un « zonage » à partir de la combinaison de critères comme l'évolution démographique, le nombre d'actifs, notamment agricoles, par rapport au reste de la population, le degré d'enclavement, le niveau d'équipement public, le potentiel fiscal, l'existence ou non d'une coopération intercommunale, l'éligibilité ou non à un mécanisme d'aide déjà en place.

Au fond, il s'agit de parvenir à dessiner le profil type des communes qui cumulent les handicaps et qui, pour certaines, échappent complètement à toute aide, ou en bénéficient, mais de façon inappropriée au regard de la gravité de leurs problèmes.

Chacun sait en effet que la plupart des aides nationales ou communautaires qui concernent des zones globalement fragiles ne peuvent pas prendre en compte le caractère aigu et rapide de la régression de certaines communes. L'exemple le plus frappant est celui de communes rurales qui ne bénéficient pas actuellement des aides prévues au titre de l'objectif 5 b parce qu'elles se situent près d'un centre qui reçoit une aide à la reconversion industrielle. Elles se sont retrouvées classées, elles aussi, dans une zone de reconversion industrielle alors que, de toute évidence, leurs problèmes sont exclusivement des problèmes de reconversion rurale, pour lesquels des aides existent, mais auxquelles elles n'ont pas droit ! Il faut espérer que de telles anomalies seront

corrigées à l'occasion de la réforme des fonds structurels, mais elles ne pourront l'être complètement que si la démarche de traitement spécifique que je propose est retenue.

Autre exemple, celui des zones de montagne, que M. Puech connaît bien puisqu'il est l'élu d'un département - l'Aveyron - qui en bénéficie complètement. Chacun connaît cependant les difficultés rencontrées par des communes limitrophes, confrontées elles aussi aux mêmes contraintes géographiques, mais qui échappent à ces mécanismes d'aide. Là encore, le caractère global des critères utilisés explique sans doute l'aspect presque injuste - en tout cas, c'est comme cela que c'est vécu dans mon département, le Tarn - du « coup de crayon ». Cela montre la nécessité d'appréhender une réalité parfois dramatique de façon plus précise et plus fine.

Une fois ce travail de zonage des communes en régression réalisé, il faut définir des objectifs et des moyens.

En ce qui concerne les objectifs, il est clair que des aides devraient être affectées dans les zones ainsi définies au maintien et à la reprise des exploitations agricoles, à la préservation des paysages, au maintien et au développement du service public, notamment grâce à une vraie polyvalence des services et des équipements publics.

Mais il ne suffit pas de maintenir l'existant, il faut aussi avoir l'ambition de créer les conditions d'un développement minimal. Pour cela, il faut évidemment aider l'implantation de PME ou d'artisans sur ces territoires, qui peuvent alors devenir attractifs, surtout si l'on fait quelques efforts complémentaires pour améliorer les routes, en liaison, bien entendu, avec les conseils généraux quand c'est nécessaire.

Monsieur le ministre délégué, à l'heure où l'État s'apprête à négocier de nouveaux contrats de plan avec les régions, où l'on nous propose un débat national sur l'aménagement du territoire pour les vingt prochaines années, où l'on annonce que des moyens financiers importants vont être dégagés, il me semble souhaitable d'en affecter une bonne part à des mesures marquant la solidarité entre les territoires et entre les Français.

C'est pourquoi j'appelle le Gouvernement à traduire concrètement une ambition collective dans un domaine où l'attente des Français est immense. J'espère en particulier obtenir des réponses précises et positives aux propositions que j'ai faites et que partagent, j'en suis sûr, bon nombre de nos concitoyens dans le monde rural. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Marleix.

M. Alain Marleix. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, je voudrais d'abord me féliciter de l'organisation de ce grand débat sur le développement rural et l'aménagement du territoire. Il traduit en effet, de la part du nouveau Gouvernement, une prise de conscience et une volonté. Il a aussi le mérite de montrer à l'opinion les enjeux considérables qui sont en cause.

Après des années d'indifférence, d'incompréhension, voire d'incapacité, qui ont débouché sur une crise majeure du monde rural, c'est l'équilibre même de notre société qui est en question.

Dans un tel débat, l'avenir de l'agriculture tient bien entendu une place essentielle, l'agriculture étant par définition l'instrument du développement rural. Même si d'autres possibilités de développement existent, l'agriculture est et reste le fondement de toute économie rurale.

Au-delà de cette mission de l'agriculture, n'oublions jamais qu'elle restera, avec l'agroalimentaire, un instrument majeur du développement économique de la nation, que la France est le premier exportateur mondial de produits agri-

coles finis, la deuxième puissance exportatrice agricole mondiale après les États-Unis, et que notre agriculture est la première source d'entrée de devises pour notre pays : avec un solde positif de 53,5 milliards en 1992 - ce qui n'est pas rien - le record de 1991, a été largement battu.

Pourtant, malgré ce rôle moteur, l'agriculture est en crise. Elle se sent mal aimée, mal comprise. Cette crise a sans doute plusieurs origines.

Première cause : le désengagement de l'État sous les précédents gouvernements. N'oublions pas, en effet, qu'à l'occasion du X^e Plan, et pour la première fois depuis quarante ans, l'agriculture a cessé d'être considérée comme une priorité nationale, ce qui a eu pour conséquence, entre autres, la baisse en francs constants du budget de l'agriculture ces dernières années.

Je mentionnerai ensuite les négociations du GATT, dont il faut bien dire quelques mots. Ces négociations ont été amorcées sous les gouvernements socialistes. N'oublions pas davantage que c'est en 1985 que la France a accepté d'inclure l'agriculture dans le cadre des *rounds* de négociations tarifaires alors que, jusqu'alors, ce secteur était resté à l'abri des accords bilatéraux.

M. Paul Quilès. Et le droit de veto ?

M. Alain Marleix. J'évoquerai enfin la réforme de la PAC, décidée sans concertation sous les gouvernements précédents.

N'oublions pas que la France, première puissance agricole de la Communauté, deuxième pays contributaire - pouvant donc parler fort et exiger -, a accepté de la Commission de Bruxelles et de ses principaux partenaires une réforme qui va à l'encontre des intérêts essentiels de son agriculture !

N'oublions pas non plus, que lors du sommet d'Édimbourg des chefs d'État et de gouvernement le financement de cette réforme dans le calendrier programmé jusqu'en 1999 a relevé plus du flou artistique que d'un véritable engagement.

Ces trois causes majeures de la crise agricole, intervenant de façon simultanée ou presque, ont déjà produit des effets d'une extrême gravité : une baisse globale sans précédent du revenu agricole ; une diminution des prix agricoles de 40 p. 100 en douze ans, sans que les consommateurs y trouvent leur compte ; la disparition de 100 000 exploitants tous les trois ans ; l'accélération accablante de la désertification dans des pans entiers du territoire national ; la baisse de moitié du nombre des actifs agricoles en quinze ans, au rythme de 3,5 p. 100 chaque année.

Aujourd'hui, devant cette agriculture qu'il faut bien qualifier d'« administrée », où les aides communautaires, voire nationales, constitueront désormais l'essentiel du revenu, où le rendement est pénalisé, où l'initiative individuelle est bridée, le monde agricole se pose la question de son avenir. Il se refuse de tenir cette évolution pour irréversible et, s'il est d'accord pour assumer les adaptations, il attend de notre part et de celle du Gouvernement des réponses fortes.

Comme le déclarait il y a peu le président national des jeunes agriculteurs, « le problème numéro un de l'agriculture est de donner un objectif aux agriculteurs », c'est-à-dire une finalité économique et une finalité sociale. Aujourd'hui, le « grand dessein » de la PAC des origines, voulu par la France, c'est-à-dire « l'autosuffisance agricole et alimentaire de l'Europe », n'existe plus.

Donner cet objectif à l'agriculteur, définir sa mission économique à l'agriculture, développer son cadre à la société rurale telle me paraît être la tâche essentielle du nouveau gouvernement.

Pour ce faire, les pouvoirs publics doivent, me semble-t-il, définir trois priorités : parfaire l'adaptation ou, si l'on pré-

fière, la correction de la PAC ; prendre à bras-le-corps le problème du revenu agricole ; améliorer les instruments du développement agricole.

Parfaire l'adaptation, ou la correction, de la nouvelle PAC est la tâche essentielle, dans la mesure où la plus grande part du revenu agricole va désormais progressivement en dépendre.

Un pas important dans la bonne direction a déjà été franchi lors du Conseil des ministres des 25 et 26 mai derniers : les mesures obtenues par le Gouvernement constituent un « plus » très appréciable. Transposées dans le revenu, elles auront des incidences positives, qu'il s'agisse de l'amélioration des primes de mises en jachère ou des références laitières supplémentaires, que nous attendions depuis très longtemps, pour les zones de montagne.

Au moment où l'élargissement de la Communauté se profile, où les bases mêmes de la PAC, c'est-à-dire la préférence communautaire, sont ouvertement remises en cause, où les problèmes monétaires faussent toutes les règles, il me paraît essentiel que le Gouvernement demeure vigilant et poursuive cette politique d'adaptation.

M. Michel Hunault. Très bien !

M. Alain Marleix. Prendre à bras-le-corps le problème du revenu agricole est aussi un impératif au moment où la commission des comptes de l'agriculture annonce une nouvelle baisse de 7 p. 100 pour 1992. Ce résultat est d'autant plus inquiétant que l'année 1992 a été une année normale sur le plan climatique et a connu une nouvelle et forte amélioration de la productivité de plus de 7 p. 100, soit le double de la moyenne nationale.

Face à cette évolution, à cette baisse chronique du revenu agricole, allons-nous rester passifs ?

L'écart croissant entre le revenu agricole et le revenu moyen des Français, marqué par un décrochage très net dans les années 80, est une préoccupation majeure.

Toujours dans le chapitre des revenus, un autre pas dans la bonne direction a cependant été accompli par le Gouvernement lors de sa rencontre avec les organisations professionnelles le 7 mai dernier à Matignon. Les mesures prises, qu'elles interviennent dans le volet des aides directes ou dans celui des réductions de charges, sont importantes et je tiens à en féliciter, bien qu'il ne soit pas présent, M. Puech, ministre de l'agriculture.

En effet, l'augmentation immédiate de la prime à l'herbe, la majoration de 20 p. 100 de la dotation aux jeunes agriculteurs avec effet rétroactif au 1^{er} janvier, l'abondement, même s'il est insuffisant, des crédits pour les jeunes agriculteurs, le renforcement du dispositif des prêts bonifiés de consolidation, d'une part, et l'anticipation de l'allègement du foncier non bâti, comme l'amélioration de la déduction pour investissements ou l'exonération de l'impôt foncier pour les jeunes installés en société, d'autre part, sont des points très positifs.

Au total, il s'agit d'une partie importante, en cours d'exécution, des engagements pris pendant la campagne des législatives.

J'en viens à l'amélioration des instruments du développement agricole ; peut-être la priorité la plus essentielle. Les mesures que je viens de citer, en particulier pour les jeunes, vont dans cette direction. Mais il ne peut s'agir que d'une étape : il est primordial que les jeunes puissent acheter de la terre et bénéficier de véritables enveloppes de prêts bonifiés dont on sait qu'ils n'ont pas d'effet inflationniste et qu'ils sont en fait la condition de tout.

Mais améliorer les instruments du développement, c'est aussi prendre mieux en compte les infrastructures nécessaires, notamment les abattoirs, les petites coopératives, les

ateliers de transformation. Or, si personne ne conteste les nécessités de la modernisation, on assiste depuis ces dernières années, au nom d'une pseudo-mise aux normes européennes, à un véritable « dépeçage » des petites infrastructures rurales indispensables non seulement au développement de l'agriculture, mais aussi à son existence même. Et vous, monsieur le ministre, qui êtes également président de la région Alsace, le savez parfaitement.

Contrairement à ce qui se passe chez beaucoup de nos partenaires, certains services administratifs nationaux - et je le regrette - en rajoutent sur le zèle des fonctionnaires bruxellois.

Les départements agricoles les plus pauvres sont souvent les plus menacés car ils n'ont pas les moyens de faire face à ces adaptations quelquefois justifiées, mais souvent abusives. Il y a là un problème de fond qui pèse directement sur l'avenir et qui menace même, dans certains cas, les AOC, c'est-à-dire la seule valeur ajoutée dans l'économie rurale de nombre de nos départements.

On attend donc de la part du Gouvernement un véritable coup d'arrêt à ces errements. Comme il l'a fait courageusement pour les services publics en milieu rural, le Gouvernement doit tout faire pour préserver ces infrastructures minimales auxquelles est liée la survie du tissu rural.

Alléger les charges, accompagner la restructuration, renforcer l'organisation économique de l'agriculture, défendre la politique de qualité, faciliter l'installation des jeunes, régler les secteurs en crise, améliorer le régime des retraites, tels sont les axes prioritaires que nous voulons voir pris en compte par le Gouvernement.

L'ensemble des actions déjà retenues depuis deux mois, et qui représentent un effort de 1,9 milliard au titre de l'année 1993, montre qu'il a pris la mesure des urgences. Mais, comme l'ensemble du monde agricole, nous considérons qu'il ne s'agit que d'une étape.

M. Michel Hunault. Très bien !

M. Alain Marleix. Forte de ses 1 200 000 emplois à temps plein qu'elle génère encore, forte de ses 310 milliards de chiffre d'affaires...

M. Patrick Ollier. Eh oui !

M. Alain Marleix. ... forte des 53 milliards d'excédents qu'elle apporte à notre balance commerciale, notre agriculture reste un secteur clé, non seulement pour le monde rural, mais aussi l'ensemble de l'économie nationale.

En donnant à notre agriculture les moyens de surmonter les épreuves du GATT et de la PAC, en facilitant son adaptation aux grandes mutations, en redéfinissant sa mission économique et sociale, le Gouvernement lui redonnera sa raison d'être et sa place dans la nation.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue ! Vous avez dépassé votre temps de parole de quelque cinq minutes...

M. Alain Marleix. Je vais conclure, monsieur le président.

Le capital de confiance, important, dont le Gouvernement dispose dans le monde agricole, conforté par les décisions qui viennent d'être obtenues, doit être utilisé pour un objectif qui n'aurait jamais dû être abandonné : faire de l'agriculture une priorité nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Delmas.

M. Jean-Jacques Delmas. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, même si notre agriculture traverse une crise d'identité, aggravée dans certaines

zones par une désertification dramatique, elle n'en reste pas moins une richesse inestimable pour la France,...

M. Jacques Blanc. Très juste !

A. Jean-Jacques Delmas. ... une richesse économique, certes, mais aussi une richesse patrimoniale tout aussi importante.

M. Marc Laffineur. C'est vrai !

M. Jean-Jacques Delmas. Nous n'accepterons pas la disparition annoncée de 300 000 à 400 000 exploitations comme une fatalité.

Inacceptable est le million de chômeurs supplémentaires créés par la fermeture de ces exploitations !

Inacceptable est la désertification de certaines zones, où l'agriculture est et restera la seule activité économique possible !

Inacceptable est la disparition de paysages façonnés depuis des siècles par nos paysans et qui donnent aux régions françaises cette qualité et cette beauté de notre espace, s'ils sont demain envahis par les genêts, les ronces et le maquis !

Inacceptable est la disparition d'une partie de notre culture et de notre civilisation paysanne, à l'origine de notre société, garante des valeurs fondamentales de notre pays !

S'il est vrai que notre agriculture traverse une crise d'identité, son développement ne peut plus se suffire du seul objectif de nourrir la population. Le monde rural ne peut plus être identifié à la seule population agricole, on assiste à une transformation de l'agriculture et l'on constate une diversité des exploitations et des régions, ce qui fait qu'il n'y a plus d'économie agricole moderne : il y a des économies agricoles.

Notre agriculture reste cependant une richesse indispensable pour la France.

Elle est certes une richesse économique avec 900 000 exploitations réparties sur tout le territoire, avec 3,5 millions d'emplois directs ou induits, avec un secteur industriel agro-alimentaire qui est le premier en chiffre d'affaires, avec un excédent commercial qui permet l'équilibre de notre balance commerciale et avec 2,2 millions d'hectares de forêts gérés par les agriculteurs. Mais elle est aussi une richesse pour notre environnement.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que la disparition de nombreuses exploitations agricoles serait une grave erreur économique, écologique et sociale.

M. Jacques Blanc. Assurément !

M. Jean-Jacques Delmas. Si nous affirmons, bien sûr, que l'agriculture doit rester compétitive au niveau international et que les actifs agricoles doivent demeurer les éléments clés de l'activité économique et sociale dans le monde rural, nous affirmons également que de nouveaux rapports entre ville et campagne doivent s'instaurer, que l'espace rural va devenir nécessaire aux habitants des villes et que, seul, l'agriculteur peut maintenir la qualité du paysage et entretenir les espaces : à sa fonction principale de production doit s'ajouter une fonction de gestion équilibrée et patrimoniale des espaces ruraux.

Le rôle de l'Etat est d'assurer la cohésion de l'ensemble du territoire et de faire en sorte que soit maintenu le tissu économique et social de toutes les zones, en particulier de celles qui sont en grande difficulté.

Je ne pourrai ici développer toutes les propositions de notre commission. Seul un débat sur l'agriculture le permettra. Je n'en citerai donc que les grands chapitres.

Le maintien des exploitations agricoles ne peut se faire qu'à trois conditions : la première est de garder une agriculture compétitive au niveau international ; la deuxième est

de trouver aux agriculteurs, dans certaines zones particulièrement difficiles, un revenu autre que celui fourni par la seule production actuelle ; la troisième est de pouvoir renouveler au fur et à mesure les chefs d'exploitation.

Pour tout cela, il faut adapter l'agriculture au marché ouvert et changeant, en développant une politique de produits de qualité et d'appellations, en favorisant la reconversion vers l'agriculture biologique, en recherchant de nouveaux marchés et de nouveaux circuits de distribution plus directs et en développant de nouveaux débouchés non alimentaires - industriels et énergétiques.

Il faut permettre à l'agriculture de diversifier son revenu en réglant les problèmes juridiques et fiscaux de la pluriactivité, en développant la diversification et en valorisant la forêt paysanne.

Il faut prendre en compte la fonction de l'agriculteur comme gestionnaire de l'espace, en favorisant l'extensification, en supprimant la modulation de la prime à l'herbe et la charge du foncier non bâti et en contractualisant la gestion et l'entretien de l'espace - par exemple pour le traitement des effluents agricoles, pour l'ouverture de l'espace agricole à l'accueil, pour la réduction de l'embroussaillage -, en adaptant les limitations de production aux nécessités d'aménagement de l'espace.

Enfin, il faut faciliter la transmission de l'exploitation et son renouvellement.

Ces propositions devront être insérées dans un contrat entre l'agriculteur et la nation car l'Etat français ne peut admettre que le patrimoine inestimable de notre espace rural, que les valeurs paysannes de notre société, que cette richesse indispensable à notre économie, que des espaces habités disparaissent au nom de la modernité. Il doit assurer la cohésion de l'aménagement du territoire et l'agriculteur doit accepter ce nouveau contrat. Il y va de l'équilibre de la France et de la vitalité de notre agriculture ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques de Peretti.

M. Jean-Jacques de Peretti. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, la question à laquelle je me suis attaché dans le cadre de ce débat d'orientation est relative aux conditions de développement économique du monde rural. Des interventions plus spécifiques sur le tourisme, le commerce et l'artisanat interviendront par la suite.

Avant d'esquisser trois orientations, je formulerai trois remarques.

Première remarque : de discours en discours, de colloques en colloques, à l'exception du dernier qui n'a pas eu lieu - je veux parler des états généraux du monde rural pour lesquels tous les élus de tous les départements s'étaient pourtant mobilisés -, nous disposons des éléments de réflexion pour pouvoir décider. Mais il ne faut plus attendre car ceux qui croient encore au développement économique de notre espace rural risquent de baisser les bras.

Le présent débat est préparatoire à une loi d'orientation que le groupe du RPR a demandée. C'est une bonne chose, mais il faut faire vite : la loi doit être adoptée avant la fin de l'année.

Tout le monde a présent à l'esprit les déséquilibres multiples et inquiétants qui pèsent sur la cohésion de notre territoire. C'est devenu une banalité que de dire que nos campagnes se vident. Il est consternant de voir à quel point ce genre de *leitmotiv* a pris la place d'une volonté politique, et

donc de mesures concrètes que le terrain n'en finit plus d'attendre. Les idées sont là. Mais il faut dire que les gouvernements socialistes qui se sont succédé ces dernières années ont pris pour ce qui les concerne le temps de la réflexion. Tous ensemble, mettons une dernière fois nos idées en ordre pour les mettre en œuvre.

Deuxième remarque : le développement économique en milieu rural forme désormais un tout. L'agriculture, les activités non agricoles, les services sont maintenant plus que jamais interdépendants et exigent une approche globale, ce qui ne veut pas dire une politique uniforme. La base du développement demeure l'agriculture, et je ne sais pas comment il est possible d'occuper l'espace sans agriculteurs. Ceux-ci aspirent naturellement à bénéficier des mêmes services que les citadins et ce sont ces services qui deviennent l'une des conditions essentielles à l'implantation de petites et moyennes industries qui, elles-mêmes, contribuent au maintien de commerces de proximité dans nos communes ou au maintien de nos écoles. Comment une maternelle ou une école primaire peuvent-elles rester ouvertes s'il n'y a plus d'enfants pour les fréquenter ? Mais *a contrario* si ces établissements sont supprimés, comment les enfants pourront-ils y aller ?

Là est toute la mesure de la décision fondamentale que le Premier ministre nous a annoncée lors de sa déclaration de politique générale : le gel de toute suppression de service public en milieu rural. C'est la fin d'un cercle vicieux dans lequel le développement économique de notre espace rural se trouvait pris au piège.

Troisième remarque : notre époque est une chance pour l'aménagement du territoire. Bien nombre de nos concitoyens souhaitent, comme l'on dit, revenir au pays pour y travailler et y vivre. Aussi faut-il voir plus loin que ces rééquilibrages nécessaires entre les villes et les campagnes, que ces péréquations entre richesse urbaine et pauvreté rurale, que ces zonages qui n'en finissent plus, paradoxalement, de désigner du doigt les lieux difficiles que l'on voudrait précisément voir se repeupler. Nos territoires ruraux sont des organismes vivants. Ils ne sont pas réductibles à des tableaux de caractéristiques mesurables. Nous devons tout simplement y créer les conditions nécessaires pour que la vie s'y exprime sous toutes ses formes.

Nous devons rapprocher le développement économique de notre pays en termes humains, pour répondre à des aspirations humaines. Un clocher, une école, une mairie, une cheminée qui fume, une terre entretenue, c'est cela aussi la vraie réponse aux problèmes des banlieues et c'est plus agréable à imaginer que l'enchaînement mécanique « métro-boulot-dodo ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Michel Bouvard. Absolument !

M. Jean-Jacques de Peretti. Je crois à la stagnation des grandes agglomérations créées par la révolution industrielle en Europe, en Amérique ou au Japon. Les signes avant-coureurs sont là, les raisons sont nombreuses. L'espace rural offre une meilleure sécurité, un immobilier plus raisonnable, des opportunités de loisirs et, sans doute plus important encore, un retour aux valeurs de convivialité. Aujourd'hui, cette migration vers ces « petits pays où il fait bon vivre » est bloquée car pour vivre « autre part », il faut aussi pouvoir travailler « autre part ».

Quelles lignes d'action, doit-on suivre pour permettre le développement économique du monde rural ? Trois orientations principales se dégagent : prendre en compte l'identité locale, simplifier les politiques d'aménagement, aider mieux.

Première orientation : prendre en compte l'identité locale. Chaque territoire, chaque pays constitue une entité de vie. La logique des compensations de handicaps géographiques ou autres n'est plus de mise. Chaque terroir cherche aujourd'hui à construire son avenir. Il demande que l'on soutienne ses objectifs ou ses projets en fonction de ses forces et de ses faiblesses, qu'il connaît bien.

L'uniformité des règles d'intervention de l'Etat, et même parfois des régions et des départements, règles consignées dans ces « guides d'aides » que nous connaissons trop bien, nuit certainement à l'expression des identités économiques locales : trop de communes veulent réaliser leur zone industrielle ou artisanale tout simplement parce que des crédits sont ouverts. Dans ce contexte, je ne pense pas que l'intercommunalité forcée soit une réponse. En revanche, un projet collectif de développement regroupant plusieurs communes, bien appuyé par l'Europe, l'Etat, la région et le département, a toutes les chances de réussir dans la mesure où il n'est pas systématiquement dupliqué par ses voisins.

C'est sans doute au niveau du département que devraient pouvoir être déterminés des bassins de vie, autour d'une petite ville, d'une ville moyenne ou d'un bourg pour la mise en œuvre de projets collectifs de développement qui seraient alors pris en compte dans le cadre des contrats de plan Etat-régions. Les initiatives locales sont nombreuses, souvent ingénieuses, mais elles sont la plupart du temps ignorées par un pouvoir central prisonnier de mesures nationales dont la finalité échappe, la plupart du temps, aux acteurs locaux. S'y intéressent-ils que déjà elles changent ! Nous n'avons pas les moyens, dans nos communes, de digérer ces changements, à moins que nous les ayons nous-mêmes inspirés. Je voudrais en donner ici un exemple concret dans un domaine important qui concerne l'emploi.

Quelles sont les difficultés du monde rural ? L'éloignement des centres de décisions économiques, le manque d'information, les problèmes de mobilité.

Quels sont, dans le milieu rural, nos impératifs de lutte contre le chômage ? Bien connaître les demandeurs d'emploi, bien connaître les besoins des entreprises, travailler au cas par cas, en « dimension humaine ».

Les espaces économie-emploi que nous avons créés à Sarlat et à Terrasson-la-Villedieu en Dordogne, répondent à ces impératifs. Ils impliquent les mairies du bassin d'emploi - ce sont elles qui connaissent le mieux les demandeurs d'emploi. Ils impliquent des associations interprofessionnelles locales - ce sont elles qui connaissent le mieux leurs besoins. Ils impliquent enfin les organismes de formation - ce sont eux qui peuvent avoir une approche individuelle pour chaque demandeur d'emploi en fonction des besoins de ces mêmes entreprises. Cet accueil des demandeurs d'emploi se fait, bien sûr, en concertation avec les services de l'Etat, et notamment de l'ANPE.

Seulement, pour financer le fonctionnement de ces structures de proximité que sont les espaces économie-emploi, si nous voulons demain bénéficier des aides de l'Etat nous devons créer une mission locale, structure à mon sens beaucoup plus lourde et plus administrative pour des bassins d'emploi comme les nôtres. Doit-on pour autant faire table rase de ce qui semble donner des résultats ?

Deuxième orientation : simplifier les politiques d'aménagement. Aujourd'hui, le partage des rôles entre les acteurs de l'aménagement du territoire que sont l'Etat, les collectivités locales, l'Europe, n'est pas clairement établi. Cela aboutit à l'affaiblissement de chacun des intervenants, à la confusion et à des politiques plutôt qu'à une politique compréhensible pour le citoyen, l'élu ou l'acteur économique local.

Il faut savoir se « débrouiller » pour consolider les nombreuses lignes budgétaires qui peuvent concourir à la réalisa-

tion d'un projet. On passe plus de temps, en effet, à rechercher les moyens de financement d'un projet qu'à la réflexion et à la mise en œuvre du projet lui-même (*applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) et souvent, lorsque l'on croit avoir tiré la bonne ficelle, il n'y a plus de crédits disponibles...

M. Arsène Lux. C'est vrai !

M. Jean-Jacques de Peretti. ... ou bien les crédits accordés sont versés aux collectivités un ou deux ans après la réalisation du projet ! Toutes les communes de France sont ainsi les premiers banquiers de la nation qui prêtent sans intérêt à l'Etat, aux régions, aux départements, et même à l'Europe !

M. Patrick Ollier. Très juste !

M. Jean-Jacques de Peretti. Je souhaiterais que, dans ce domaine, la DATAR voie son rôle de coordination élargi au niveau régional mais aussi international. Cela ne devrait pas l'empêcher de pouvoir, avec des correspondants locaux, temporaires, mobiles, coordonner et simplifier toutes les procédures auxquelles nous sommes confrontés, ni d'apporter l'appui technique indispensable, mais au service de tel ou tel projet initié localement, dès lors que sa faisabilité aura été évaluée en concertation avec ses principaux initiateurs.

Ainsi, un « service à domicile » pourrait guider les communes qui n'en ont pas les moyens, mais aussi les acteurs économiques locaux qui ne savent plus à quelles portes frapper tant celles-ci sont nombreuses et d'accès difficile.

Si l'on veut soutenir le développement économique en milieu rural, il est capital de rendre plus souples les dispositifs existant en fonction de la taille des entreprises jusqu'à la définition d'un véritable statut de l'entreprise individuelle et, ou, pluriactive.

Troisième orientation, enfin : les aides. Les aides aux communes en matière de développement économique rural. Les aides doivent être attribuées en fonction de projets collectifs de développement, de leur faisabilité, de leurs objectifs et des résultats.

Les actions de l'Etat se sont trop souvent dispersées. Bien malin celui qui peut saisir la cohérence d'ensemble des capacités financières de l'Etat, des régions, des départements, de l'Europe. Les interventions lisibles sont concentrées sur les zones de crise et si elles sont nécessaires, elles ne permettent pas de prendre en compte les objectifs à long terme. FIDAR, FIAM, FRILE, PAT, AIZR, FAD, FAIZOR, FEDER ! Ne serait-il pas préférable d'avoir un seul fonds important pour mettre en œuvre une véritable politique d'aménagement du territoire où les communes puissent conjuguer leurs efforts avec les départements et les régions ?

M. Patrick Ollier. Très juste !

M. Jean-Jacques de Peretti. Le débat Paris-province est un faux débat. Le vrai débat est celui qui porte sur la comparaison entre deux projets. Encore faut-il qu'il y ait une volonté politique de considérer un projet, quelle que soit la commune ou le groupement de communes qui le soutient.

Quelle doit être la finalité de l'aide aux communes ? Tout simplement l'égalité des chances. Les nouvelles dynamiques de spécialisation, d'organisation, l'utilisation de nouvelles technologies, les nouvelles formes de coopération, la variété des PME peuvent contribuer à valoriser les zones rurales. Encore faut-il que les conditions d'accueil de ces activités nouvelles soient sensiblement égales selon que l'on se trouve en Creuse, dans l'Aveyron, dans les Bouches-du-Rhône ou en Dordogne. Les modèles de développement ne seront jamais identiques, mais les infrastructures doivent être comparables.

Il est bien évident, dans le cadre des zones de revitalisation rurale que nous avons proposées, que l'abaissement du seuil de la prime d'aménagement du territoire « petits projets » à cinq emplois pour étendre aux entreprises artisanales l'aide à l'investissement industriel en zone rurale serait une bonne chose de même que la création d'une dotation à l'installation des jeunes artisans en milieu rural, sur le modèle de la dotation aux jeunes agriculteurs.

Mais des procédures d'allègements fiscaux en fonction des circonstances locales paraissent également opportunes. Il en va ainsi de l'institution d'un crédit d'impôt pour les entreprises dans les cantons ruraux en difficulté ou encore de l'exonération fiscale de particuliers, comme l'ont fait des Etats américains pour attirer chez eux ingénieurs et chercheurs.

Reste que les entreprises n'attendent pas des artifices d'aide comme c'était le cas dans le passé et ne sont plus des « chasseurs de primes ». Les collectivités locales, dans leurs bassins d'emploi, devraient avant tout pouvoir créer un état d'esprit favorable à l'économie car sans économie il n'y a pas de sport, il n'y a pas de culture, il n'y a pas de politique sociale possibles, il n'y a pas de vie possible tout simplement.

En conclusion, il me paraît nécessaire que la loi d'orientation que nous aurons à adopter bientôt fixe des objectifs concertés avec les acteurs locaux que ce soit en terme d'emploi, de vie économique, de protection de l'environnement, de création d'infrastructures ou de nouveaux équipements. A cet égard, je remercie le Gouvernement de nous avoir permis de nous préparer avec ce débat à l'examen de cette loi.

Monsieur le ministre, les idées foisonnent, les initiatives attendent. Nous voulons simplement connaître les règles du jeu et être assurés qu'elles ne changeront pas au gré des politiques. Nombreux sont nos concitoyens qui souhaitent redynamiser l'espace rural. Les communes sont prêtes à les accueillir. Il faudrait qu'elles puissent le faire dans de bonnes conditions, c'est-à-dire en leur offrant les facilités du monde moderne auquel l'espace rural ajouterait cet art de vivre qui nous manque trop souvent aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Chavanes.

M. Georges Chavanes. Monsieur le ministre, de nombreux collègues ont déjà souligné une caractéristique importante de notre pays, à savoir 434 cantons dont la densité de population n'atteint pas dix habitants au kilomètre carré auxquels on peut ajouter les 400 cantons qui ont entre dix et vingt habitants au kilomètre carré. C'est dire qu'en France, en ce moment, environ 10 000 communes sont en train de mourir.

Face à ce constat clair et angoissant, je voudrais faire une proposition et j'espère que le Gouvernement la reprendra à son compte. Il s'agit de tout mettre en œuvre pour favoriser la création d'usines à la campagne dans ces zones en voie de désertification, dans ces zones en train de mourir. Comme vous le savez, j'ai été chef d'entreprise et j'en ai créé une vingtaine dans des cantons en difficulté précisément, soit à la montagne, soit à la campagne, sans autres aides que les fameuses primes d'aménagement du territoire de la DATAR, et encore pas toujours ! Cela a toujours été un succès.

Mais aujourd'hui, il faut aller plus loin. Il faut imaginer des mesures entraînant la décision des chefs d'entreprise qui souffrent aujourd'hui face à la concurrence internationale, notamment celle des pays du Sud-Est asiatique. Il y a donc urgence à mettre en œuvre, au niveau de l'Europe, une taxation des produits fabriqués dans certains pays dans des conditions sociales inadmissibles. Les événements qui sont

intervenues récemment dans une fabrique de poupées à Bangkok doivent nous faire prendre conscience de cette concurrence (« *Tout à fait!* » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) fondée sur des salaires de un dollar par jour et sur une protection sociale quasiment nulle.

Il est urgent de prendre ces mesures pour que nombre de nos chefs d'entreprise décident d'examiner la possibilité d'ouvrir un atelier dans nos zones fragiles, dans nos zones rurales en difficulté plutôt que de se diriger vers le Sud-Est asiatique. Le Gouvernement doit donc examiner une proposition allant dans ce sens. Au sein d'un groupe d'études dont a parlé ce matin M. Jean-Pierre Balligand, nous avons envisagé une baisse de 20 p. 100 des charges sociales uniquement pour les entreprises qui viendraient dans ces zones, c'est-à-dire les cantons ruraux qui ont vu leur population décroître depuis deux recensements. Pour l'ensemble des entreprises situées dans les grandes villes, une telle mesure représenterait un coût de moins de 0,2 p. 100 de leurs cotisations sociales et aurait au moins le mérite de les conduire à envisager à leur tour de quitter ces grandes zones urbaines surdensifiées.

Voilà une mesure claire et facile à mettre en œuvre. Outre les primes d'aménagement du territoire et les PAT, « petits projets » dont on a parlé, elle aura, à coup sûr, des conséquences importantes mais surtout amènera tous les chefs d'entreprise à s'interroger sur leur avenir en France.

Sachant que ces ateliers de production ont un rendement important parce qu'il s'agit, pour les gens qui y travaillent, de défendre leur village, sachant que l'on essaie d'y mettre en place des systèmes à frais généraux nuls pour que les prix de revient soient les plus bas possibles, le Gouvernement devrait décider de soutenir leur création. Je vous assure que l'espoir renaîtra alors dans ces 10 000 communes de France, dans ces 834 cantons français qui sont en train de mourir !

Monsieur le ministre, c'est très clair. Il faut défendre nos entreprises, leur permettre de garder leurs parts de marché en créant des emplois en France. Vous devez prendre cette mesure. Je le souhaite vivement. Je connais tout l'intérêt que vous portez à ces questions et Dieu sait si nous sommes heureux de vous voir au Gouvernement en charge de cette responsabilité importante de l'aménagement du territoire !

Vous avez déjà contribué à faire prendre au Gouvernement des mesures très importantes pour maintenir des services publics dans les zones rurales en difficulté et relatives aux attributions de PLA dans certaines communes et dans certaines zones rurales.

Vous avez également prévu de reprendre les délocalisations, et on les attend ! Prenez cette mesure et vous contribuerez largement à redonner l'espoir à des quantités de communes et de cantons qui l'ont aujourd'hui perdu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Ferry.

M. Alain Ferry. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tout d'abord je tiens à moi-même à féliciter le Gouvernement d'avoir organisé ce débat d'orientation sur le développement rural. J'espère néanmoins que ce ne sera pas uniquement la énième discussion sur le sujet, mais que nous déboucherons sur des propositions concrètes, car tout le monde s'accorde pour élever ce dossier au rang de priorité.

Ce consensus traduit une prise de conscience : la découverte du grave déséquilibre territorial dont souffre la France. Les chiffres sont d'ailleurs accablants : 80 p. 100 de nos compatriotes vivent dans les villes, c'est-à-dire sur une surface représentant 20 p. 100 du territoire. L'attraction des

zones urbaines semble irrésistible. A elle seule, l'Ile-de-France concentre 18,5 p. 100 de la population française et, si l'on n'y prend garde, l'expression « Paris et le désert français » risque de devenir une triste réalité.

La désertification menace 40 p. 100 du territoire. Le monde rural est livré à son triste sort. Il n'y a, depuis trente ans, ni bonne ni mauvaise orientation. Il n'y a qu'un « faire-semblant », un simulacre de volonté politique.

L'aménagement du territoire n'est plus pris en compte dans le système institutionnel français. Les sous-investissements dont souffre le monde rural sont manifestes. Les gouvernements successifs, interloqués devant les révoltes des banlieusards, ont certes accru les dotations financières des villes, mais n'est-ce pas au détriment des campagnes ?

Les communes rurales attendent donc toujours les moyens de s'équiper. Il suffit de constater les retards pris dans l'exécution des contrats de plan, la disparité de réalisation des grands équipements structurants, la disparition des services publics ou encore la diminution du nombre des agriculteurs pour mesurer la profondeur du malaise du monde rural. Nous devons absolument inverser cette tendance.

Dans cette perspective, il faut une volonté politique forte et solennellement proclamée. Le Gouvernement doit imaginer et mettre en œuvre une politique ambitieuse et cohérente de reconquête du territoire. Pour ce faire, il faut doter le ministère de l'aménagement du territoire d'une structure interministérielle qui dispose d'un droit de regard sur les autres membres du Gouvernement quand leurs décisions ont un impact sur l'aménagement du territoire. Grâce à la mise en place d'un observatoire de l'espace rural, le Gouvernement comme le Parlement devront disposer en permanence d'une vision globale de la situation.

L'harmonisation du territoire implique également la relance de la planification, outil de perspective et de réflexion indispensable à un moment où se superposent les effets de la décentralisation et du renforcement de l'Europe. Dans ce cadre, la DATAR doit redevenir un instrument précieux et efficace.

Il est par ailleurs nécessaire d'accorder aux élus locaux des moyens d'affronter leurs responsabilités nouvelles, ce qui permettra de faire mieux vivre la décentralisation.

Dans le même esprit, l'Etat doit absolument faire obstacle à la concentration et enrayer l'hypertrophie démographique dont souffre la capitale française. Il faut encourager la déconcentration et les délocalisations, redéployer des services publics de qualité sur tout le territoire national et inviter les entreprises à maintenir ou à faire revenir en province leurs activités.

Nous défendrons ainsi Paris, menacé par l'asphyxie des transports, nous réduirons les charges énormes qu'engendre l'hyperconcentration urbaine, et nous atténuerons le contraste excessif entre la campagne et les villes.

Cela suppose, en outre, un meilleur partage des ressources entre collectivités pauvres et collectivités riches grâce à l'affirmation du rôle de l'Etat comme organisateur de la solidarité nationale et répartiteur bien inspiré des moyens financiers.

L'Etat devra donc disposer d'un volant significatif de crédits, car ceux du budget actuel qui sont consacrés à l'aménagement du territoire sont souvent insuffisants et injustement répartis. Nous devons donc prendre en compte les disparités territoriales au sein de l'espace national et adapter en conséquence les allocations octroyées.

La DGF, la taxe professionnelle doivent sans aucun doute être repensées.

Une forte péréquation de la taxe professionnelle est indispensable pour assurer une plus juste répartition des ressources entre les collectivités locales. Une remise à plat de la DGF au profit de l'ensemble des collectivités défavorisées du monde rural s'impose. Elle nécessite une réduction progressive et significative du différentiel de 1 à 2,5 entre les communes rurales et les grandes villes.

Ces efforts en faveur des collectivités à faibles ressources fiscales supposent deux niveaux de solidarité : une solidarité locale dans le cadre de l'intercommunalité, une solidarité nationale qui viendrait corriger les inégalités subsistantes.

La réforme de fiscalité locale doit elle aussi être remise sur le métier. La réforme globale des finances qui devrait donner aux plus démunis un minimum convenable de moyens sans pour autant dépouiller les plus favorisés doit s'accompagner d'une transformation de l'image de marque du milieu rural.

Dans cette perspective, un projet de loi de programme faisant suite à ce débat devrait être votée par le Parlement pour revivifier le monde rural, dans lequel l'homme doit trouver un environnement économique, social et culturel favorable à son épanouissement. Le monde rural doit redevenir l'un des moteurs du développement économique français. Cette exigence implique notamment le maintien d'une agriculture forte, dynamique et de qualité, l'amélioration de la gestion de l'espace rural dans le respect de l'environnement, la relance de l'artisanat, un meilleur schéma d'organisation des services publics, l'aide au tourisme rural et la rénovation de l'habitat.

Parallèlement, il faut assurer l'égalité des chances d'accès à la culture, les ruraux ayant droit aux mêmes prestations que les urbains.

La stratégie proposée consiste à décentraliser davantage en zone rurale les moyens institutionnels donnés à la ville, et à soutenir les réseaux associatifs, véritables moteurs d'une vie artistique, culturelle et sportive active.

L'aménagement du territoire doit donc, au-delà de la vision globale stratégique des grands équipements structurants au plan national, satisfaire les aspirations qualitatives des Français. Ce n'est qu'à cette condition que nous réalisons l'unité harmonieuse de la France.

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Le développement de l'espace rural doit reposer sur un projet global d'aménagement du territoire car les difficultés résultant de la concentration excessive, parfois inhumaine, des banlieues et celles qui sont liées à la désertification rurale ont les mêmes origines.

Assurer une meilleure répartition de la population sur notre territoire, c'est résoudre en grande partie ces deux problèmes.

Les ressources et les richesses des zones rurales sont, de plus, reconnues et appréciées - espace, végétation, qualité de l'air et de l'eau, biens précieux dont les massifs montagneux constituent le vaste réservoir.

Dès lors, il est possible de mettre en œuvre une meilleure organisation de la vie économique, sociale et culturelle permettant aux populations rurales de valoriser leurs produits, mais aussi d'en assurer l'entretien et la protection.

Le développement de l'espace rural pourrait être fortement favorisé par la mise en œuvre des trois orientations que je vous propose.

Premièrement, inverser partout et dans tous les domaines les tendances centralisatrices ; deuxième, encourager et soutenir les projets d'autodéveloppement portés par la coopération ; troisièmement, garantir les moyens financiers des collectivités locales par une plus juste et plus forte péréquation.

Inverser les tendances centralisatrices, c'est, par exemple, donner la priorité à la desserte des zones les plus enclavées,

comme cela d'ailleurs a été déjà bien engagé pour le percement des Pyrénées par les tunnels du Puymorens et du Somport, par la mise en œuvre du plan autoroutier et du plan TGV.

Poursuivre dans cette voie, c'est accélérer ces programmes en vue d'une desserte plus équilibrée du territoire en aménageant, par exemple, rapidement la traversée centrale de la France par la RN 20, et le désenclavement du Massif central.

Quant au TGV, il faudra aussi se préoccuper des rabatteurs qui permettraient à toutes les zones rurales de bénéficier de son installation.

Les délocalisations, que vous avez combattues, à tort, sont le deuxième exemple à suivre, mais en allant certainement plus loin que le transfert Paris-province. Cet esprit devrait se traduire à tous les échelons, c'est-à-dire qu'il devrait y avoir transfert de la région vers les départements, et des départements vers les zones rurales.

Enfin, les restructurations des administrations, des entreprises publiques - et pourquoi pas ? des entreprises privées - devraient aussi se réaliser au bénéfice des zones rurales, plutôt qu'à leur détriment.

Les suppressions d'emplois en zone rurale ne doivent plus être l'unique objectif de rentabilité dans le contexte actuel de l'emploi, surtout de la part d'entreprises qui, souvent, réalisent déjà des bénéfices.

Au moment où le télétravail peut devenir un atout pour les zones rurales qui disposent de l'espace et de l'environnement, qui contribuent à la qualité de la vie, pourquoi ces entreprises n'assureraient-elles pas leur restructuration avec l'objectif de travailler plutôt sur les zones rurales ?

La deuxième orientation consiste à favoriser les projets de développement global, ce qui ne peut se réaliser, il faut bien le dire, que dans le cadre de la coopération intercommunale.

Notre pays dispose aujourd'hui d'une très riche panoplie d'outils de coopération. Le dernier, la communauté de communes, créée par la loi de 1992, dont les compétences essentielles sont le développement économique et l'aménagement de l'espace, répond bien à cet objectif de développement, de même d'ailleurs que les districts, dotés des mêmes compétences.

Il est dommage que ce projet ait été un peu trop retardé et que finalement son adoption ne soit intervenue qu'au début de 1992, d'autant qu'il apportait aux communes rurales des moyens importants comme la dotation de développement rural. En effet, c'est en s'appuyant sur une forte solidarité, comme c'est le cas dans les organismes à fiscalité propre, que les projets de développement auront les meilleures chances de réussite.

De telles initiatives, associant les organismes de coopération intercommunale, les socioprofessionnels, le monde associatif, devraient être fortement encouragées par des financements du FRILE, le fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, et soutenues dans le cadre de contractualisations plus fines, comme cela a été proposé tout à l'heure, proposition à laquelle je m'associe volontiers. La concentration des crédits sur des objectifs clairement définis paraît, en effet, la meilleure garantie de réussite.

Dans ce domaine, j'ai entendu que l'on suggérerait de globaliser un certain nombre de crédits. Je suis un peu inquiet. Il ne faudrait pas que la globalisation entraîne une diminution des crédits.

A l'évidence, il ne suffit pas d'avoir des projets et de réaliser la coopération intercommunale pour avoir les moyens du développement rural ! Il est tout aussi indispensable que les collectivités rurales disposent de moyens en subventions et en autofinancement.

La dotation de développement rural constitue une bonne réponse à ce souci. Aussi peut-on regretter que la discussion au Sénat n'ait pas été plus constructive lorsque le projet instituant la DGF a été examiné - et souvent d'ailleurs un peu trop combattu par certains sénateurs. Nous aurions certainement pu mieux préciser alors ses conditions d'attribution. En effet, sans que cela retire en rien à son mérite, il vaut certainement mieux définir ses modalités d'affectation à des projets globaux de développement incluant tous les aspects, économiques, sociaux ou culturels.

A l'issue de ce débat, il serait intéressant de savoir comment peut être réalisée cette amélioration, et surtout si les crédits passeraient bien de 600 millions de francs, cette année à un milliard l'année prochaine, comme le prévoit la loi.

En troisième lieu, s'impose une forte péréquation des ressources des collectivités locales. Des progrès indiscutables ont été réalisés par le précédent gouvernement. Ils ont été aussi fortement combattus sous le prétexte qu'il n'y avait pas de collectivités riches. Je prends acte que, aujourd'hui, vous avez changé de discours. J'espère que cette conversion est sincère, même si elle est récente.

Vous avez, en effet, beaucoup d'atouts pour réussir. Le président du conseil général des Hauts-de-Seine est certainement le mieux placé pour poursuivre la péréquation afin que les départements riches aident les départements pauvres.

M. Jean-Pierre Balligand. Chiche !

M. Augustin Bonrepaux. Le président du conseil régional de l'Ile-de-France est le mieux à même d'expliquer ici que cette région n'a pas besoin de la DGF, qu'elle est seule à percevoir, pour accroître son aide aux régions les plus pauvres. Beaucoup d'entre vous, messieurs de la majorité, êtes tous bien placés pour convaincre M. le maire de Paris d'accepter la péréquation qu'il a refusée jusqu'à présent.

M. Jean-Pierre Balligand. Très bien !

M. Augustin Bonrepaux. Pourtant je suis un peu inquiet, car nous n'avons pas encore entendu de propositions claires et concrètes en ce sens. Il est pourtant bien connu que la principale cause des disparités entre les collectivités locales vient de la taxe professionnelle.

On pourrait, par exemple, se demander si la compensation de la taxe professionnelle effectuée par l'Etat doit continuer à s'effectuer uniformément, sans correction, sans distinction entre collectivités riches et pauvres. La seule préoccupation exprimée jusqu'à présent paraît concerner la DGF, ce qui me paraît très réducteur. D'ailleurs, les propos de M. Sarkozy l'autre soir, dans la discussion du collectif, m'inquiètent beaucoup...

M. le président. Cher collègue, si vous vouliez conclure !

M. Augustin Bonrepaux. ... car il trouve que les subventions aux collectivités augmentent trop rapidement.

Inquiétants, ces propos sont aussi contradictoires et avec ce que vous envisagez et avec ce que vous prétendiez au moment de la réforme de la DGF, dont vous jugiez la progression insuffisante. Si tout doit reposer sur la DGF, il vous faudra soit l'augmenter, soit en exclure les collectivités dotées des plus fortes ressources !

Les orientations que je viens de proposer peuvent contribuer à donner au monde rural les moyens de son développement, mais aussi les moyens de créer un environnement économique, social et culturel grâce aux efforts conjugués de tous. L'Etat doit y prendre sa part en donnant les moyens aux services qui sont de son ressort.

M. le président. Mon cher collègue, puis-je vous demander de conclure maintenant ? Ou de me préciser que vous n'en avez encore que pour trente secondes ! Sinon, je vais être obligé de vous retirer la parole...

M. Augustin Bonrepaux. Je conclus, monsieur le président.

Sont du ressort de l'Etat les postes d'instituteur pour les écoles rurales, les compétences financières de La Poste pour préserver les bureaux ruraux, la garantie des déficits de la SNCF en zone rurale par l'attribution d'une partie des subventions accordées aux transports de la région parisienne.

De leur côté, les collectivités locales pourront prendre l'initiative de créer des services locaux - transports scolaires, soins à domicile, crèches, activités culturelles - à condition, bien sûr que les moyens correspondants soient assurés sur le budget de l'Etat.

Seule une telle convergence des moyens sur des projets ruraux peut rendre toute leur place aux activités économiques, artisanales, commerciales, mais aussi aux activités gestionnaires de l'espace rural.

L'agriculture, qui devrait bénéficier de mesures de soutien plus importantes...

M. le président. Mon cher collègue, je vous ai demandé de conclure et voilà que vous repartez dans un autre développement, alors que vous disiez avoir terminé.

Nous attendons toujours votre conclusion !

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le président, une minute !

M. le président. N'abusez pas de ma bienveillance et songez à vos collègues !

M. Augustin Bonrepaux. Mon intervention s'impute sur le temps de parole accordé à mon groupe.

M. le président. Désolé, mais en réalité vous avez dépassé votre temps de parole de 60 p. 100 ! J'attends toujours que vous concluez.

M. Augustin Bonrepaux. J'en termine. L'agriculture devrait bénéficier de mesures de soutien plus importantes, disais-je, notamment en zone de montagne, puisque vous êtes incapables d'obtenir, monsieur le ministre, la renégociation de la PAC que vous aviez promise.

M. le président. C'est encore un autre débat, mon cher collègue.

Evitez-moi d'avoir à vous couper la parole.

M. Augustin Bonrepaux. Les atouts des zones rurales sont indiscutables. De nombreux projets de développement existent. Les ruraux sont déterminés à les mener à bien. Nous pourrions juger dans vos réponses, monsieur le ministre, mais surtout dans le prochain budget, si vous avez le souci de les aider à réaliser le développement rural. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nombre de collègues sont inscrits pour cinq minutes dans la discussion. Si chacun débordé de trois minutes, nous allons prendre des heures de retard.

Que chacun essaye donc de respecter le temps qui lui est imparti.

La parole est à M. Michel Hunault.

M. Michel Hunault. Comme mes collègues qui se sont succédé à cette tribune, je vois dans l'organisation de ce débat sur le développement rural qui se déroule un mois après le débat sur la ville, le souci du Gouvernement de lutter contre la désertification du territoire et de mieux définir les tâches respectives de l'Etat et des collectivités locales en matière d'aménagement du territoire.

Il y a, en effet, urgence à ce que la représentation nationale s'interroge sur les questions que ne manquent pas de soulever ces trente dernières années, marquées par la concentration des activités et des richesses sur 20 p. 100 du territoire, vouant à la désertification les 80 p. 100 restants.

Faute de volonté politique, d'une politique volontaire de déconcentration, le risque serait grand de voir s'aggraver encore une situation déjà alarmante tant pour le monde rural que pour les grandes agglomérations.

Ce débat est d'autant plus important que le Gouvernement aura, dans quelques jours, lors de la réunion du CIAT, l'occasion de concrétiser ses bonnes intentions en la matière. Je pense à la poursuite des délocalisations et des incitations financières en faveur du monde rural, sujets que vont développer certains de mes collègues.

Comme la plupart des parlementaires qui se sont succédé à cette tribune, je souhaite que le Gouvernement fasse adopter dès cette année une grande loi d'orientation sur l'aménagement du territoire.

L'un des moyens de favoriser un développement harmonieux du territoire est certainement d'encourager l'intercommunalité. On a souvent reproché au législateur de ne pas avoir choisi clairement entre les différents niveaux d'administration territoriale. Les lois de décentralisation ont érigé les régions au rang de collectivités territoriales de plein exercice et, ce matin, le président de région Olivier Guichard a rappelé le rôle irremplaçable des régions en matière d'aménagement du territoire, véritables partenaires de l'Etat dans le cadre des contrats de plan. Ces mêmes lois ont aussi accru le rôle des départements et personne, aujourd'hui, n'ose plus parler « d'échelon de trop », préférant encourager la montée en puissance de l'intercommunalité et miser sur elle.

La France dispose en effet, avec plus de 36 000 communes, de ce que certains considèrent comme une richesse inégalée en Europe, car nos concitoyens sont très attachés à cette diversité.

L'identité communale ne saurait être remise en cause, car elle est fortement ancrée dans les traditions de notre pays et constitue un gage d'équilibre. Plus que jamais, l'heure est à la coopération intercommunale dans des formes souples, sur la base d'un volontariat pour lequel l'Etat prévoit des incitations fiscales. Cette intercommunalité est d'autant plus nécessaire que chacun s'accorde à reconnaître que les communes rurales sont confrontées à de nombreux problèmes : désertification, disparité des services publics, disparité des ressources financières, insuffisance des équipements publics.

La coopération intercommunale doit être encouragée, car elle constitue une des réponses à ces problèmes en renforçant les solidarités de ce qu'on appelle les « pays » ou les « bassins de vie ». Il faut donc améliorer l'efficacité de cette coopération sans toucher au libre choix des collectivités.

Construire la coopération intercommunale sur une base de volontariat doit demeurer la règle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Michel Hunault. A ce propos, un certain nombre de mes collègues du Rassemblement pour la République souhaiteraient que les préfets chargés d'élaborer les schémas départementaux de coopération intercommunale disposent d'un délai supplémentaire (« Très bien ! », *sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) car il faut redéfinir le rôle des différentes structures intercommunales existantes,...

M. Patrick Ollier. Bravo !

M. Michel Hunault. ... et, comme cela a été dit également, mettre l'accent sur les structures nouvelles de coopération, mieux adaptées, ainsi que sur le développement économique et l'aménagement de l'espace.

M. Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Puis-je vous répondre, monsieur Hunault ?

M. Michel Hunault. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Monsieur le député, je voudrais vous donner la précision suivante en ce qui concerne le délai d'élaboration des schémas départementaux de coopération intercommunale :

M. Charles Pasqua et moi-même avons annoncé notre souhait que ce délai soit reporté au 31 décembre 1993. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre.*)

C'est sur la base de propositions de loi que nous allons, dans les toutes prochaines semaines, faire ratifier, s'il le veut bien, cette date par le Parlement, de sorte que, dans l'ensemble des départements, c'est en toute sérénité que pourront s'élaborer ces schémas, si nécessaires, nous le savons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Monsieur Hunault, veuillez poursuivre.

M. Michel Hunault. Merci monsieur le ministre, de ces précisions qui répondent à l'attente de nombreux collègues.

Je veux conclure en rappelant qu'il faut répartir de façon plus juste la dotation globale de fonctionnement entre communes rurales et communes urbaines.

Il faut également renforcer la péréquation de la taxe professionnelle et, pour donner véritablement à la coopération intercommunale un objectif de développement économique et social, promouvoir la création de projets globaux de développement grâce à des incitations financières.

En 1992, a été créée la dotation de développement rural, laquelle a été allouée aux chefs-lieux de cantons. Il serait indispensable non seulement de revaloriser cette dotation, que certains aimeraient voir porter à un milliard...

M. Augustin Bonrepaux. C'est la loi !

M. Michel Hunault. ...mais également de la subordonner à sa rétrocession au bénéfice des communes d'une même structure intercommunale, car, bien souvent, les chefs-lieux de canton gardent pour eux la dotation.

Enfin, puisqu'on a mis l'accent, dans ce débat, sur l'activité économique en milieu rural, je vous suggère d'étendre le système de prêts bonifiés dont bénéficient les agriculteurs aux artisans et aux commerçants ruraux. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ces deux propositions, qui coûteraient peu au budget de l'Etat, contribueraient, monsieur le ministre, à faire du développement rural une priorité nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. René Beaumont.

M. René Beaumont. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans ce débat sur le développement rural, le groupe UDF s'est lui aussi réparti les tâches et je m'en tiendrai donc au sujet qui m'a été confié : le logement en milieu rural, problème essentiel.

N'oublions pas, en effet, que toutes les activités déjà évoquées par mes collègues reposent sur des hommes, qui,

doivent évidemment être logés. Or le problème très spécifique du logement rural demeure souvent méconnu de nos collègues maires de grandes villes et des pouvoirs publics eux-mêmes, qui le considèrent volontiers comme résolu dans la mesure où les logements vacants ne manquent pas. C'est pourtant, là encore, un problème d'aménagement du territoire.

Le logement en milieu rural est dispersé et souvent vétuste, en raison notamment d'un certain abandon des villages et du centre des bourgs, alors que de nombreuses personnes âgées souhaiteraient y revenir plutôt que de rester disséminées dans des fermes ayant perdu leur activité, désormais trop vastes et fréquemment inconfortables.

Dès lors, la vraie solution ne réside pas toujours dans la construction de logements neufs. Il est vrai que de nombreux collègues réclament des PLA en milieu rural et que, pour répondre aux créations d'emplois survenant parfois dans certains secteurs, il faut pouvoir construire. D'où la nécessité de réserver, dans l'enveloppe PLA des départements ruraux, une dotation spécifique au milieu rural.

Mais la principale solution est sûrement la réhabilitation du patrimoine existant. (*« Très bien ! sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. »*) Actuellement, en effet, nous avons en France 350 000 logements vacants au sens juridique du terme, c'est-à-dire effectivement occupés et qui ne sont donc pas assujettis à la taxe d'habitation. Les raisons les plus fréquentes sont soit des indivisions qui n'en finissent pas d'être réglées, soit l'infortune financière des propriétaires, qui n'ont pas les moyens de les réhabiliter et les conservent en attendant des jours meilleurs. Il faut, à mon sens, commencer par dresser l'inventaire de ces logements puis donner aux propriétaires un encouragement à la réhabilitation et à la location, voire mettre en place une incitation plus contraignante en instaurant, par exemple, une taxe de non-habitation...

M. Michel Meylan. Très bien !

M. René Beaumont. ... pour un certain nombre de logements : ceux qui, vacants depuis de nombreuses années, sont situés en plein centre des bourgs ou des villes moyennes, font souvent l'effet de verrues inesthétiques et dont le refus de location conduit parfois le maire à construire en périphérie des lotissements sans aucun caractère architectural, alors qu'il serait possible de remettre en état de beaux bâtiments anciens au cœur de la commune.

M. Nicolas Forissier. Bravo !

M. René Beaumont. De telles incitations devraient être doublées par le recours plus méthodique à des dispositifs existants mais trop peu utilisés, comme le bail à réhabilitation, les programmes sociaux thématiques, les PLA sans travaux ou les PLAI, qui sont typiquement adaptés au milieu rural puisqu'ils visent les réhabilitations de logements.

Par ailleurs, monsieur le ministre, et ce n'est pas au président du conseil général du Bas-Rhin que je l'apprendrai, le milieu rural est un outil d'insertion très performant. Si une ou deux familles « plus ou moins désirables » ou « à problèmes » de la banlieue d'une ville viennent s'installer dans un village, le tissu social même de la commune favorise une insertion beaucoup plus rapide, parce que nous avons l'habitude, en milieu rural, de prêter attention à ceux qui vivent autour de nous, ce qui n'est pas le cas, hélas, dans les zones urbaines ou suburbaines.

La réhabilitation de bâtiments par la collectivité publique, confiée aux offices HLM qui en sont tout à fait capables, présenterait donc le double avantage de revitaliser le centre des bourgs et d'offrir à certains de nos concitoyens une possibilité de se réinsérer dans les meilleures conditions en

milieu rural, où ils trouveraient une qualité de vie bien supérieure, enrichie par le spectacle permanent et gratuit de la nature.

Et puis, messieurs les ministres, il y a une mesure sur laquelle le nouveau Gouvernement se devrait de revenir parce qu'elle me paraît aller totalement à l'encontre de ce que nous souhaitons et que son abrogation aurait de surcroît un coût modeste. Le précédent ministre du budget, dans sa frénésie de faire rentrer quelques sous, avait trouvé le moyen de récupérer la TVA sur tous les travaux effectués par des communes dans les bâtiments à usage de tiers.

M. Michel Meylan. Quel scandale !

M. René Beaumont. De quoi s'agit-il ? De restaurer les bâtiments désaffectés de l'école, de la gendarmerie, de la perception ou de la cure, pour y loger d'anciens ou de nouveaux habitants de la commune. Appliquer à ces travaux la TVA à 18,6 p. 100, c'est aller à l'encontre de route politique d'aménagement rural.

M. Henri de Richemont. Très bien !

M. René Beaumont. Il faut, au contraire, encourager les communes à réhabiliter ces patrimoines en les autorisant à récupérer la TVA et, si possible, en les aidant à financer les travaux par des PALULOS d'Etat, ou par des PALULOS départementales quand elles existent.

La perte de recettes qui en résulterait pour l'Etat serait, à mon avis, largement compensée par les taxes perçues sur le travail fourni aux entreprises chargées de la réhabilitation et sur les loyers versés par les locataires.

Taxe de non-habitation et récupération de la TVA sur les travaux de réhabilitation de logements pour les communes de moins de 2 000 habitants - le seuil pourrait être porté à 2 500 ou 3 000, mais pas davantage pour rester dans le cadre rural - voilà deux mesures qui relèvent d'une vraie démarche de développement rural, dont l'application serait quasiment immédiate et qui, pour l'une, ne coûterait rien, et, pour l'autre, la taxe de non-habitation, procurerait même aux communes des ressources supplémentaires leur permettant de mieux équiper encore et de mieux restaurer les bâtiments du centre des villages.

Au-delà, bien sûr, il faut mettre en œuvre, en matière de logement comme ailleurs, une véritable politique d'intercommunalité. L'aménagement du territoire communal doit s'effacer devant l'aménagement de l'espace intercommunal, qui est souvent cantonal. Ainsi, dans un canton donné - mon expérience personnelle le prouve -, il est bon de définir les communes les plus propices au développement de l'habitat en raison de leur site privilégié ou de leur localisation à l'écart des grands axes, et celles qui, au contraire, ont vocation à accueillir les zones industrielles, au lieu que chaque municipalité se croie obligée de jouer les grandes villes en implantant sa zone industrielle juste à côté de son lotissement d'habitation, ce qui est déplorable.

De la même façon, il convient de définir dans le canton ou l'espace intercommunal les communes dont les territoires sont adaptés à la création de zones de loisir. N'oublions pas que la plupart de nos concitoyens auront de plus en plus de loisirs, mais qu'ils n'auront pas toujours les moyens de financer des loisirs coûteux. Tout le monde ne pourra pas aller sur la Côte d'Azur en été ou dans les Alpes en hiver ! Il faut donc penser aux loisirs verts et prévoir en conséquence l'aménagement du territoire intercommunal.

Voilà, messieurs les ministres, quelques propositions qui vont, à mon avis, dans le sens d'un bon aménagement de l'espace et qui s'inspirent du fait que le logement est un élément indispensable de ce développement rural que vous entendez promouvoir. Tant il est vrai qu'il n'y a pas de développement rural sans logement des hommes. (*Applaudisse-*

ments sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Biessy.

M. Gilbert Biessy. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, mon propos portera plus particulièrement sur l'agriculture de montagne, qui fait majoritairement appel à l'élevage. La montagne paraît demeurer très agricole. Pourtant, la surface agricole utile y occupe moins d'un tiers du territoire, contre 60 p. 100 en plaine.

Ce paradoxe est issu pour une bonne part de la topographie. Mais là comme ailleurs, là plus qu'ailleurs, nous devons nous attacher à retrouver la plus large occupation du territoire.

Il ne tient pas pour autant à la seule topographie : l'encouragement à l'intensification des productions, les calculs rentabilistes à courte vue imposés par quelques apprentis sorciers aux agriculteurs de montagne ont poussé ceux-ci à abandonner de nombreux territoires difficiles à exploiter. On a donc forcé les paysans à surexploiter des surfaces réduites en leur promettant monts et merveilles.

Aux élus locaux, les mêmes apprentis sorciers ont fait chanter les sirènes du tourisme blanc, les incitant à se détourner des ressources et des savoir-faire fondamentaux de régions entières.

Au bout de tout cela, quel gâchis, quelle désillusion !

On voit maintenant nos agriculteurs écouter, médusés, de nouveaux conseillers leur démontrer les avantages de la culture extensive. On invente pour eux la notion de « jardiniers du paysage ». C'est une belle notion, mais qui nourrit peu son homme, vous en conviendrez.

La nature, entre-temps, a repris le pouvoir dans des zones de montagne désertifiées. Là où s'étendaient les alpages, progressent maintenant les ronces et la forêt. Une forêt elle aussi inexploitable, compte tenu de la nature et de la localisation des sols où elle se développe.

Aujourd'hui, il ne suffit pas de pleurer les erreurs du passé et de verser une larme sur l'environnement montagnard. L'agriculture de montagne a d'abord besoin qu'on l'aide à vivre et à faire face aux enjeux que nous lui demandons de tenir.

L'aider à vivre, c'est tenir compte de cette donnée sociologique incontestable que constitue la pluriactivité en milieu montagnard et en déduire toutes les conséquences fiscales.

L'aider à vivre, c'est organiser les filières aval de manière à concentrer les valeurs ajoutées et à éviter leur fuite.

L'aider à vivre, c'est reconnaître et favoriser la labellisation pour les produits des massifs montagnards, permettant ainsi une meilleure valorisation des produits lactés transformés.

L'aider à vivre, c'est encourager l'investissement au lieu de le bloquer par des mesures fiscales inadaptées. Il faut absolument promouvoir une aide fiscale à l'investissement.

L'aider à vivre, c'est reconnaître, là comme ailleurs, un réel statut social aux EARL, entreprises agricoles à responsabilité limitée, aux GAEC, groupements agricoles d'exploitation en commun, et en favoriser les synergies, également par des mesures fiscales, comme l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les structures collectives.

L'aider à vivre, c'est faciliter la transmission des exploitations, qui est devenue aujourd'hui un véritable pari pour celui qui prend comme pour celui qui laisse.

L'aider à vivre, c'est défendre la culture française en matière alimentaire devant la Communauté européenne.

Pour aider aussi l'agriculture de montagne à faire face aux enjeux que nous lui demandons de tenir, il faut d'abord lui permettre de réoccuper le territoire :

En donnant des aides réelles à la transhumance, négociées au niveau des régions ;

En mettant en place un système de primes de débroussaillage dans les espaces en voie d'abandon, comme quelques départements ont pu le faire, se substituant en cela, il faut bien le dire, aux carences de l'Etat ;

En favorisant la constitution de cheptels aptes à lutter contre la broussaille, caprins et autres.

De nombreux essais concluants ont été menés dans ce domaine. L'Etat, lui, n'a guère été capable que d'expériences. J'aimerais que, face à des voisins industriels, notre capital montagne ne soit pas sacrifié, faute, une fois de plus, d'avoir mis notre pratique à la hauteur de nos connaissances.

J'espère, monsieur le ministre, que votre majorité, qui puise sa très large prédominance dans un mode de scrutin bien éloigné d'être un modèle de représentation démocratique, mais qui est également issue pour une bonne part du monde rural, saura écouter le désarroi des agriculteurs de montagne et leur apporter, plutôt que ces discours ou ces critiques sur le passé que nous venons d'entendre, les aides indispensables qui leur permettront de poursuivre leur exploitation et de le faire avec des revenus décents, ce qui est loin d'être la réalité d'aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Yves Van Haecke.

M. Yves Van Haecke. Monsieur le ministre délégué à l'aménagement du territoire, le budget de la Communauté européenne contribue au développement des régions qui connaissent les plus graves difficultés économiques, et notamment à celui des zones rurales fragilisées par la concentration des activités sur les villes et les régions les plus peuplées.

Encore faut-il que l'intervention de la Communauté constitue une aide véritable et ne soit pas source de contraintes, voire de distorsions nouvelles. Vous savez à quel point le groupe RPR est sensible à cet aspect.

Les principes de l'aide communautaire aux zones rurales fragiles ont été fixés au début de 1988 par une communication de la Commission relative à l'avenir du monde rural, et cette aide a été concrétisée la même année, à l'occasion de la réforme des fonds structurels, dans l'objectif dit 5 b, essentiellement financé par le FEOGA-Orientation avec un zonage particulier.

Plus généralement était formalisée en 1988 la réforme d'ensemble des fonds structurels annoncée par l'Acte unique et rendue nécessaire par la formidable croissance du montant des aides accordées au bénéfice des régions en retard de développement, dites de l'objectif 1, dont la France tire malgré tout avantage, assez modestement il est vrai, au profit de la Corse et des départements d'outre-mer.

A l'occasion de cette réforme, les actions d'aide à la reconversion industrielle, accordées au titre de l'objectif 2, ont également été quelque peu amplifiées.

Par conséquent, objectif 1, objectif 2, objectif 5 b constituent l'ensemble de la politique régionale de la Communauté, mais nos regards se portent essentiellement, cet après-midi, sur l'objectif 5 b et les zones rurales fragiles.

Etablis en quelque sorte sur nos contrats de plan Etat-régions, qui constituent leur socle, les programmes communautaires entendent concrétiser la rencontre des stratégies locales de développement, des politiques régionales d'aménagement du territoire, de l'action de l'Etat et d'une certaine volonté politique de la Communauté.

Les financements ainsi mobilisés sur la période 1989-1993 ne sont pas négligeables encore qu'il ne faille pas les exagérer. Il est vrai qu'en rythme annuel la France reçoit de l'ensemble des fonds structurels de la Communauté environ

8 milliards de francs en crédits d'engagement, soit à peu près 10 p. 100 des fonds, et, plus modestement, au mieux, 1,3 milliard au titre de l'objectif 5 b « zones rurales fragiles », dans une enveloppe de concours directs à la politique régionale comprise entre 3 et 4 milliards.

En effet, l'ampleur donnée à l'objectif 1 dans les décisions communautaires et dans les promesses faites aux pays dits en retard de développement, interdit de donner un souffle plus grand à l'objectif 5 b, que nous avons pourtant inventé dans les années 1986-1988. La Communauté avait d'ailleurs donné largement satisfaction à nos demandes de l'époque et nous avons su en tirer le meilleur parti possible.

Ces aides nous permettent notamment d'appuyer la diversification des activités rurales et agricoles, la constitution de centres de ressources au service des entreprises du monde rural, le développement des formations post-baccalauréat et de la formation continue dans les régions, ainsi que les programmes de protection et de mise en valeur du patrimoine et de l'environnement.

Au nom du groupe du RPR, je formulerai trois souhaits concernant l'impact des fonds communautaires sur notre politique de développement des zones rurales fragiles : que la Communauté respecte notre politique d'aménagement du territoire ; que les plans proposés dans le cadre de l'objectif 5 b soient bien le reflet de stratégies locales ; que les procédures d'exécution communautaires et nationales soient améliorées.

Premièrement, la Communauté doit respecter notre politique d'aménagement du territoire. Pour n'avoir pas suffisamment défendu cette évidence, le gouvernement précédent nous a exposés à bien des déconvenues. Encore fallait-il que notre pays ait lui-même la volonté d'affirmer une politique d'aménagement du territoire.

L'article 92 donne à la Commission le pouvoir de tracer elle-même, en fonction de l'ensemble des règles communautaires, la carte et les modalités des aides nationales accordées au titre de la politique d'aménagement du territoire. Comme elle entend exercer cette prérogative, les risques sont très grands.

La Commission ne devrait pas pouvoir arbitrer elle-même le zonage des interventions et leurs grandes modalités d'exécution. Or les propositions actuelles de la Commission pour la révision des règlements qui vont gouverner les aides pour les années 1994 à 1999 sont à ce titre inadéquates et dangereuses.

Ajoutez à cela que la Commission élabore et décide elle-même ce qu'elle entend faire dans le cadre de ces programmes d'initiative communautaire dont elle propose qu'ils engagent jusqu'à 10 p. 100 de l'ensemble des fonds communautaires. Souvenez-vous en outre de quelques initiatives régionales ou sous-régionales faisant preuve d'un élan un peu trop communautaire... Et vous voyez que le problème est réel.

Il nous faut tout particulièrement veiller aux interférences entre les classements, entre zone 1 et zone 2 - le classement du Hainaut belge en zone 1 ne peut que faire du tort à la région Nord-Pas-de-Calais, par exemple - entre zone 2 et zone 5 b, dont la Commission maintiendrait l'incompatibilité.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Van Haecke.

M. Yves Van Haecke. Deuxièmement, les plans proposés doivent être le reflet de stratégies locales définies au niveau adéquat : comités de développement, pays d'accueil, chartes intercommunales - autant de petites zones où la petite ville

centre ne peut seule assumer ses missions et ses charges si elle n'est pas puissamment aidée, comme le disait tout à l'heure Olivier Guichard.

Nous demandons, monsieur le ministre, que votre administration sache reprendre à son compte les orientations élaborées à la base. Nous souhaitons aussi que vous invitiez les régions à tenir compte également le plus possible de ces initiatives locales.

En troisième lieu, il est nécessaire d'améliorer les procédures d'exécution :

Les comités de suivi, d'abord, ont souvent joué un rôle positif. Mais attention à ne pas alourdir les décisions qui doivent être prises au niveau qu'il faut, à savoir le plus bas possible ! La subsidiarité doit être aussi la règle à l'intérieur de nos régions.

M. le président. Monsieur Van Haecke, vous devez conclure.

M. Yves Van Haecke. Nos circuits financiers, ensuite, sont d'une lenteur ridicule parce que vos prédécesseurs n'ont pas voulu ou su imposer aux services du Trésor les circuits les plus rapides comme ceux qui servent à l'application de la politique agricole commune.

Enfin, il faut imposer l'évaluation des résultats et par conséquent définir des indicateurs et des objectifs dans les programmes d'action. C'est ainsi que nous deviendrons crédibles et que nous obtiendrons des succès dans cette politique.

Ainsi, à la condition que ces réserves puissent être levées - je pense que cela est possible - nous accueillons avec intérêt, les programmes communautaires dans la mesure où ils apportent un appui supplémentaire à tous ceux qui, dans le monde rural, ne se résignent pas au déclin. Monsieur le ministre, aidez-les à se battre ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Charles Baur.

M. Charles Baur. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a quelques semaines, nous débattions de la crise qui frappe le monde urbain et menace la cohésion française. À l'évidence, cette crise trouve en grande partie ses racines dans la désintégration de notre monde rural, désintégration humaine, sociale et économique.

La désespérance rurale est aujourd'hui aussi forte, aussi profonde que celle qui atteint le milieu urbain. Elle s'alimente du sentiment d'un déclin inexorable des campagnes et de l'espoir paradoxal que la ville peut offrir de nouvelles perspectives professionnelles, un meilleur cadre de vie, une plus grande qualité de vie.

Contribuer à la renaissance du monde rural, c'est d'abord convaincre sa population que des perspectives économiques et sociales existent, la remobiliser en lui donnant les moyens d'agir, lui assurer une qualité de vie comparable à celle des villes.

Un tel constat souligne l'importance de l'action de proximité et l'utilité de la démarche intercommunale. Non pas une intercommunalité contraignante et pauvre en soutien financier, comme celle qu'a tenté d'instaurer la loi du 6 janvier 1992, mais une intercommunalité bien vivante, fortement aidée et, surtout, associant librement les partenaires et la population.

C'est le choix que nous avons fait en Picardie, et c'est un choix efficace, qui a été reconnu comme exemplaire.

Le conseil régional de Picardie a proposé aux communes de la région de mettre en commun leurs efforts, librement, au sein de structures intercommunales regroupant chacune une soixantaine de communes et une population oscillant

entre 30 000 et 40 000 habitants. Chaque ensemble forme ainsi l'équivalent d'une ville moyenne française.

L'objectif est d'organiser, à l'intérieur de cette « ville éclatée », un ensemble de services et d'activités équivalents à ceux qu'offre une ville moyenne à ses habitants. Les communes concernées élaborent ensemble un projet de territoire pluriannuel qui doit aboutir à un contrat avec le conseil régional.

A chacune de ces structures, le conseil régional apporte à la fois une aide en matière grise, par la mise à disposition d'un personnel compétent - un chargé de mission - pour les projets d'aménagement, et un appui financier d'environ 90 francs par an et par habitant.

L'initiative et la responsabilité appartiennent donc bien aux partenaires locaux qui s'organisent librement et sagement, mais l'impulsion est donnée par les aides régionales techniques et financières.

Aujourd'hui, plus de 90 p. 100 du territoire de la Picardie comprend des structures intercommunales et bénéficie de services comparables à ceux d'une ville de moyenne importance, tant du point de vue économique et social que du point de vue éducatif et culturel.

Longtemps perçue comme une contrainte et une menace, l'intercommunalité est ici devenue un véritable atout, et même une habitude de travail. C'est le fruit de l'espérance retrouvée et de l'engagement déterminé des acteurs locaux, mais aussi de leur collaboration avec une institution régionale proche des communes, connaissant mieux que l'État central les particularités et les priorités du terrain.

Liberté, incitation et proximité sont ainsi les clés de la réussite.

Cela ne signifie pas, monsieur le ministre, que l'État n'ait pas un rôle majeur à jouer dans la renaissance du milieu rural, bien au contraire. Sa mission n'est pas d'organiser dans le détail la coopération intercommunale à l'aide de procédures complexes et sans apport financier significatif, alors même qu'il observe, passif et apparemment impuissant, l'accroissement inexorable des déséquilibres interrégionaux.

A vouloir réglementer le travail quotidien des petites communes, l'État aménageur a fini par perdre le sens des grands enjeux, ceux sur lesquels il est le seul à pouvoir réellement peser. Il lui faut un rôle à sa mesure. C'est l'organisation d'une véritable solidarité interrégionale qui permette d'affecter prioritairement des crédits d'État aux régions les plus rurales dans chacune des grandes politiques qui concourent au développement.

Un fonds de solidarité alimenté par les ressources de l'État viendrait ainsi en appui des politiques de proximité mises en œuvre par les collectivités locales elles-mêmes.

L'État pourrait déléguer aux collectivités locales, région et département, l'utilisation des crédits en faveur du développement rural, dans le cadre des contrats de plan, par exemple.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques leçons que je retire de notre expérience en Picardie. Le milieu rural a besoin d'un État libéral et déterminé, respectueux du principe de subsidiarité et capable de rendre leur confiance aux campagnes françaises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud. M. le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon temps de parole étant limité, je limiterai mon propos aux problèmes spécifiques des zones de montagne.

M. Alain Marloix. Très bien !

M. Didier Migaud. M. Puech, ce matin, nous a expliqué qu'il n'y avait pas de politique de développement rural sans un certain nombre de « préalables ». C'est vrai aussi pour la montagne : il ne saurait y avoir de politique de la montagne si l'on ne prenait pas en compte la spécificité des zones de montagne et si l'on n'y appliquait pas la loi de 1985 - la loi montagne - ...

M. Patrick Ollier. Bravo !

M. Didier Migaud. ... et cela dans la moindre de ses dispositions !

Prendre en compte cette spécificité de la montagne au sein du monde rural implique que l'on prenne un certain nombre de mesures concrètes dans quelques domaines. Je suis persuadé que M. Puech sera sensible aux propos de nos collègues qui sont intervenus pour soutenir l'agriculture de montagne. Le ministre de l'agriculture a pu obtenir le retour d'un certain nombre de références laitières, prolongeant ainsi les demandes formulées par ses prédécesseurs, M. Soisson et M. Mermaz. Il s'agit, en fait du dégel d'un certain tonnage de lait qui avaient été bloqué pour la montagne. Mais nous devons aller bien au-delà de nos revendications au plan communautaire.

Il reste à faire avancer deux dossiers, celui du surcoût du ramassage du lait en montagne et du plafonnement de l'ISM pour la haute montagne et pour les ovins. Le ministre de l'agriculture doit les considérer comme prioritaires.

Certaines spécificités des zones de montagne vous concernent directement, monsieur le ministre, vous qui êtes chargé de l'aménagement du territoire. Il faut admettre la nécessité de dispositions exorbitantes du droit commun pour certaines zones de montagne. Il peut s'agir des zones de revitalisation rurale comme le propose l'association nationale des élus de la montagne. On a parlé tout à l'heure de la nécessité de réduire le seuil d'application de la PAT petits projets.

Pour ma part, je voudrais insister sur le fait qu'en zone de montagne, les aides devraient pouvoir intervenir à partir du premier emploi. Elles ne devraient pas être réservées aux emplois industriels car il est essentiel dans les zones de montagne, de favoriser aussi les emplois dans le commerce et l'artisanat.

Prendre en compte la spécificité des zones de montagne suppose parfois, contrairement à ce qu'a souhaité mon prédécesseur, une politique non libérale. C'est le cas pour les services publics - l'école, par exemple - et certains commerces comme les pharmacies ou les bureaux de tabac dont les règles d'ouverture sont totalement inadaptées aux zones de montagne. Il faut les revoir.

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. André Santini. Ouvrir les bistrotts vingt-quatre heures sur vingt-quatre ? (*Sourires.*)

M. Didier Migaud. Et, mettant en garde certains de nos collègues, j'insisterai sur la nécessité de conserver leur caractère public à des entreprises comme La Poste, les télécommunications ou EDF.

M. Patrick Ollier. Nous sommes d'accord !

M. Didier Migaud. J'espère que vous le serez toujours dans quelque temps !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Mais oui !

M. Didier Migaud. Si ces entreprises étaient privatisées, le service public serait remis en cause.

Sur la pluriactivité, le ministre a pris ce matin des engagements. Des progrès ont déjà été accomplis. Le rapport Gaermynck a été remis sur ce sujet à la fin de l'année dernière.

Nombre des propositions qu'il contient doivent être concrétisées.

Je terminerai en évoquant les problèmes particuliers auxquels sont confrontées les stations et communes de moyenne montagne. On évoque souvent la constitution d'un fonds de solidarité destiné à mieux faire jouer la solidarité nationale et montagnarde au profit des secteurs qui souffrent d'aléas climatiques graves. Il est urgent de le mettre en place.

Pouvez-vous par ailleurs préciser le dispositif que vous avez mis en œuvre en faveur de ces communes et stations ? Un certain nombre d'engagements ont d'ores et déjà été pris. En tout cas, nous pensons que le Gouvernement doit prévoir un plan d'une autre ampleur que celui qui existe.

Votre idée d'organiser un débat sur l'aménagement du territoire est intéressante, mais le monde rural appréciera surtout les mesures concrètes que vous mettrez en place le plus rapidement possible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. François Guillaume.

M. François Guillaume. Monsieur le président, messieurs les ministres, chers collègues, la succession de deux débats devant les assemblées, l'un sur la ville et l'autre sur la campagne, a le mérite de rappeler qu'on ne saurait traiter un problème sans l'autre.

Avec 80 p. 100 de citadins contre 20 p. 100 de ruraux, l'occupation de l'espace français est en effet en cause en même temps que l'est le bon équilibre d'une société de plus en plus urbanisée qui a tendance à rejeter un système de valeurs, une culture, dont les ruraux sont encore les gardiens. Mais si chacun s'accorde à reconnaître les dangers de l'exode rural, les remèdes proposés se limitent à des généralités quand ils ne se résument pas à de simples mais toujours lyriques incantations. Aussi, on a beau multiplier les assises et les colloques, la France profonde se vide démographiquement, économiquement et culturellement.

Pour contrarier cette fâcheuse évolution, il faut revenir à la réalité première qui restera une constante de toute politique crédible d'aménagement du territoire : c'est l'activité agricole qui est à la base de la survie de nos campagnes et qui constitue la trame sur laquelle viendront se greffer l'artisanat, le commerce et les services, sans oublier le tourisme, en particulier le tourisme à la ferme dont il faut cependant rappeler qu'il n'est pas une panacée mais un complément à l'activité agricole au profit d'un nombre limité d'acteurs.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Très bien !

M. François Guillaume. Il incombe au ministre de l'agriculture d'abord d'obtenir la remise en cause d'une politique européenne malthusienne, facteur essentiel de la désertification du territoire rural qui rejeterait vers les banlieues agitées de nouveaux déracinés - privant en même temps notre patrimoine naturel de ses principaux protecteurs, les paysans - comme il lui appartient de rappeler que toute concession au GATT de réduction des superficies d'oléagineux dont l'Europe est pourtant déficitaire à 50 p. 100, porterait atteinte aux régions intermédiaires, celles qui ne sont ni les zones défavorisées, ni les grandes plaines céréalières et qui développent mieux que dans le Bassin parisien lui-même une production d'oléagineux particulièrement performante.

Une autre erreur serait, monsieur le ministre, de mener à son terme la loi sur l'intercommunalité qui consiste à regrouper les communes, y compris contre leur gré, en des entités nouvelles appelées à décider du choix et de l'implantation des équipements collectifs. Les syndicats à vocation multiple avaient cette ambition, qui procédait du libre choix

des communes partenaires pour traiter en commun certains problèmes - adduction d'eau, assainissement, équipement sportif ou culturel.

A cette formule souple, à géométrie variable, se substituerait une superstructure figée, dotée d'une petite administration, dont le pouvoir empirierait progressivement sur celui des maires et de leurs conseils municipaux jusqu'à ce que renaisse la fausse bonne idée - particulièrement socialiste - de fusionner les communes. Auparavant, grâce au vote majoritaire, les bourgs ou les villages les plus peuplés auront tiré à eux les équipements et services publics sous prétexte de meilleure rentabilité, contrairement à ce qui se passe dans les Sivom où toute décision relève d'un consensus obligé.

Une autre fausse bonne idée serait de créer un grand ministère de l'aménagement du territoire pour sauver nos campagnes. Car son premier souci serait de se préoccuper des métropoles et des grandes infrastructures, tâche plus valorisante pour le ministre et son administration. Son inconvénient majeur serait de donner aux ministères techniques de son existence pour se désintéresser du milieu rural. Or il s'agit au contraire d'intégrer une préoccupation « aménagement rural » dans la politique de chaque ministère (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) et d'introduire plus de souplesse dans les normes retenues pour le maintien d'une école ou d'un bureau de poste.

Le Premier ministre a eu raison de geler toute fermeture dans l'attente d'une politique moins abrupte et qui prenne en compte les coûts comparés des services publics en milieu rural et de l'accueil de nouveaux habitants en ville. De même il a eu raison de bloquer la création ou l'extension des grandes surfaces qui tuent le petit commerce.

Néanmoins, maintenir ce qui reste de services publics ne résistera pas longtemps à la volonté de l'administration dont la caractéristique permanente est de siéger en ville et dont le souci nouveau est celui de la rentabilité des équipements et de la rationalité des restructurations de ses petites unités. De la même manière, la privatisation, sous la pression de Bruxelles d'ailleurs, des grands services tel EDF, pourrait inciter leurs nouveaux gestionnaires à moduler leurs tarifs pour les ajuster aux coûts réels par zone de distribution, faute de pouvoir, naturellement, évincer les clientèles des campagnes.

M. Pierre Micaut. C'est vrai pour la ville aussi !

M. François Guillaume. Une autre priorité est de lutter contre le recul de l'activité économique en conservant les emplois existants, faute de pouvoir en créer autrement qu'à dose homéopathique.

Dans cette intention, le premier impératif est ici de moderniser le réseau de communications. Sans routes, pas d'espoir de revitalisation du milieu rural, d'autant que les petites entreprises sont elles aussi sollicitées par les grandes villes dotées, elles, de zones industrielles accessibles et bien équipées.

Repeupler les campagnes est un autre défi : c'est en effet le seul vrai moyen de conserver les écoles, la poste, la gare, la banque, la pharmacie, le médecin.

Pourquoi ne pas inciter des familles sans travail qui ont récemment quitté leurs villages à y revenir après leur avoir aménagé des logements dans les maisons vides qui s'écroulent faute d'occupants ? Elles pourraient y vivre mieux qu'en ville en accomplissant des travaux saisonniers ou d'entretien communal ou encore en assurant des tâches sociales auprès des personnes isolées, ce qui favoriserait leur progressive réinsertion.

Le chômage vécu dans un village n'a rien à voir, en effet, avec celui subi en plein milieu d'une cité où le manque d'espace et d'activité détruit chaque jour un peu plus la personnalité et accroît la dépendance.

Mes propositions font appel au bon sens plus qu'à l'inédit. Mais plus la tâche est grande, plus il faut se garder de tout ce qui apparaît comme la solution radicale à cette lente agonie de la France profonde. Ravauder une toile endommagée est un travail de petite main et de grande patience. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite du débat d'orientation sur le développement rural.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*